

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ANGE DU FOYER.

Ce jour-là la maison revêt un air de fête.
Se prodiguant partout l'heureux père s'apprête
A célébrer gaiement par un joyeux festin
La naissance qui donne un ange à la famille.
Belle, rose et charmante est la petite fille
Comme l'aurore d'un matin.

Sur les fonds baptismaux on la nomme Marie ;
La mère a désiré que sa fille chérie
Portât le nom sacré de la Reine des cieux.
Et cet être si cher paisiblement sommeille.
Et son ange gardien auprès du berceau veille
Penché sur son front radieux.

Avec le cours des ans elle s'est transformée.
Son bonheur est d'aimer et de se voir aimée.
Elle est le lien d'amour et l'ange du foyer.
Ses beaux yeux où se lit la candeur virginale
Sont comme la rosée à l'heure matinale
Où le soleil va se lever.

La vierge à dix-huit ans, au printemps de la vie,
Est comme du rosier la fleur épanouie.
Et la femme apparaît dans un nimbe enchanteur.
Sa charmante gaieté, sa grâce incomparable
Répandent autour d'elle un parfum délectable
Et les richesses de son cœur.

Ah ! que mon cœur tressaille et devant Dieu s'incline
A l'aspect des trésors dont sa bonté divine
A comblé celle qui, dans le recueillement,
Consacre son cœur d'ange à la céleste flamme
Et dirige vers Dieu les ardeurs de son âme
Dans un pieux ravissement !

Vis avec confiance, heureuse et tendre mère ;
Jouis de ton bonheur, oublie la peine amère
Jusqu'au jour où le fruit de ton sein partira.
Car peut-être bientôt ce cœur ardent et chaste
Va s'ouvrir à l'amour et se donner sans faste
A l'homme qu'elle chérira.

Je m'arrête interdit au bord de cet abîme :
Le cœur de celle qui, dans un élan sublime,
A l'homme de son choix s'est donnée sans détour.
Dès lors cet être exquis qui se nomme la femme
Semble n'exister que dans la ferveur de l'âme
Et pour vivre et mourir d'amour.

Pauvre femme, son rôle est encor séraphique ;
Son aimable douceur, son sourire angélique
Chassent hors du foyer les soucis de l'époux.
Et d'un regard d'amour elle remplit d'ivresse
L'âme de cet époux pour lequel sa tendresse
Invente des accents si doux.

Heureux est le mortel qui trouve pour compagne
La femme que voilà ! le bonheur l'accompagne
Dans les sentiers ardu de la vie ; et toujours
Règne dans la maison la plus douce harmonie.
Et rendus à la fin de leur commune vie,
Ils ont vécu de leurs amours.

J. G. LEBOUTILLIER.

Québec, novembre 1887.

LE NORD-OUEST D'AUTREFOIS.

LA CHARTE DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

Les points les plus saillants qui émergent du milieu des frictions légales et des heurts des grands intérêts que cette célèbre charte mit en jeu sont le monopole de la traite, le titre aux terres inclus et dans cette charte, l'étendue de ces terres et la juridiction législative et judiciaire des officiers de la compagnie. Tels sont les chefs principaux qui se détachent des débats orageux soulevés par les adversaires de la compagnie.

Ils prétendirent, en premier lieu, que le Souverain ne possédait pas le droit d'octroyer des privilèges spéciaux à quelques favoris à l'exclusion de ses autres sujets, sans l'autorisation préalable du Parlement.

En d'autres termes, ils taxaient d'empiètement sur les droits des représentants du peuple, cet exercice extraordinaire des prérogatives royales. Sans vouloir trancher une aussi grave question, controversée par les avocats constitutionnels les plus éminents d'Angleterre, je me permettrai de faire regarder qu'en 1670, les droits et les privilèges de la Couronne étaient moins limités et définis que de nos jours et que, le Parlement Impérial, dans plusieurs statuts reconnut implicitement la légalité de cette charte. D'ailleurs ils n'appuyèrent jamais fortement sur cette première objection. Passons à la deuxième. Voici comment ils la formulent. La compagnie reconnut elle-même l'insuffisance de sa charte, puisqu'en 1690, elle s'adressa au Parlement pour la faire légaliser. Or l'acte rer passé sous le règne de Guillaume et Marie, ne la confirme que pour sept ans et cette ratification ne fut pas renouvelée depuis cette époque.

Donc, se hâtaient-ils d'ajouter, en s'adressant à la compagnie, depuis 1697, de votre propre aveu, vos parchemins ne signifient plus rien et votre charte est défunte. La compagnie répondit que l'octroi par la Couronne, reconnu même temporairement par le Parlement, rendait la charte indiscutable et que d'ailleurs cette législation n'était qu'un surcroît de précaution inutile. Quoiqu'il en soit de la valeur de ces raisonnements, la compagnie en s'adressant au Parlement avait reconnu que ces titres pouvaient être défectueux et ses droits problématiques.

Cette objection comme la première, trop abstraite pour passionner les esprits, ne souleva point de fortes discussions.

La troisième était de beaucoup la plus sérieuse de toutes et son examen nécessita de grandes recherches historiques, sur la découverte et la prise de possession du Nord Ouest. Son effet, si elle eût été admise, réduisait fatalement la charte à néant. La voici

Charles II ne pouvait accorder ce qui n'appartenait pas à la Couronne et encore moins les possessions d'une autre nation. Or, avant 1670, les territoires en question étaient déjà occupés par la France. La conclusion était toute tirée. Cet argument était loin d'être sans fondement.

En effet, dès 1626, c'est-à-dire quarante ans avant l'octroi de la charte de Charles II, le roi de France Louis XIII octroyait à la compagnie de la Nouvelle-France le territoire compris dans la charte subséquente de la compagnie de la Baie d'Hudson. La description dans les deux chartes est presque identique. L'octroi de Louis XIII se basait sur une occupation indiscutable de cette contrée, par les missionnaires, les traités et le courriers des bois. On n'en saurait dire autant de celui de Charles II, qui d'ailleurs excepte spécialement " toute partie du territoire déjà possédée par les sujets d'un prince chrétien quelconque " ou de toute autre nation."

Cette réserve indique immédiatement les scrupules du Souverain anglais qui devait avoir des motifs pour croire que déjà les Français l'avaient devancé dans ces pays. Il est étonnant de constater, que lorsque, par le traité de Ryswick, toute la Baie fut reconnue comme appartenant à la France, la compagnie ne songea nullement à sauvegarder ses droits ou ses prétentions.

La compagnie de la Nouvelle France se comporta bien différemment. Dans les traité d'Utrecht conclu en 1713, elle fit stipuler des réserves en sa faveur, qui lui permirent de continuer la traite. Enfin lorsque toute la Nouvelle-France passa en 1763 sous la domination française, les Français et le peuple canadien reçurent la promesse que leurs propriétés, leurs droits et leurs privilèges tels qu'ils existaient à cette époque, continueraient à être respectés. On prétend même que d'après l'article 42 de la capitulation, toute concession d'un droit à un monopole commercial devait être considéré comme une violation du traité.

Les privilèges et monopole dont il est question, ne doivent pas s'entendre de ceux seulement existant à telle époque, mais de tous autres *ejusdem generis*. A toutes ces attaques contre la valeur de sa charte, la Compagnie répondit que le Parlement anglais avait ratifié implicitement ses titres par divers statuts, entr'autres par ceux passés en 1708-1744-1803 et 1818.

Ces lois furent adoptées pour régler le commerce en Amérique et contiennent des provisos, qui protègent les droits de la compagnie.

Les vieux parchemins acquièrent d'ordinaire un caractère de respectabilité, que l'on doit à la vénération et quand les Parlements les ont laissé subsister comme une relique précieuse il faut bien compter sur les droits acquis en vertu de cette reconnaissance facile.

Il y a là des droits équitables que l'on ne peut ignorer. Que signifient ces droits équitables; que comprennent-ils? Doivent-ils s'entendre de la propriété du territoire, du monopole de la traite et de l'administration de la justice dans les territoires. Les grands jurisconsultes d'Angleterre consultés, répondirent qu'ils s'appliquaient aux terres mais non à la traite et à l'administration de la justice, excepté lorsque les droits à ces deux privilèges devenaient au corollaire nécessaire du titre de propriétaire.

D'après Sir Arthur Pigott, il faut distinguer quant à l'étendue des prérogatives royales, entre les chartes accordées avant et après la révolution. Les concessions faites avant la révolution furent presque toutes légalisées par des actes du Parlement, à cause des doutes qu'on entretenait sur leur validité.

La preuve que la compagnie comprenait elle-même que ces titres étaient douteux, se trouve établie par les efforts constants qu'elle fit pour faire confirmer cette charte ou la protéger contre des concessions subséquentes. Quoiqu'ils en soit de ces doutes, il y a certaine clauses dans la charte, qui sont évidemment illégales et qui furent de tous temps considérées comme telles. On peut ranger dans cette catégorie, les pouvoirs d'imposer des amendes et des pénalités, de saisir et confisquer les marchandises et bateaux, d'arrêter les étrangers et de les contraindre à donner caution. Bien plus lors même que le privilège exclusif de la traite serait indiscutable, les officiers, agents et employés de la compagnie, ne peuvent d'aucune façon, justifier la saisie des effets ou l'emprisonnement d'aucun sujet de Sa Majesté. En d'autres termes, aucun mode régulier et légal n'est indiqué dans la charte, pour empêcher la violation des droits de traite et autres. Le mode de procédure ordinaire est inapplicable et il est plus que douteux que les grands remèdes du droit anglais, tel que l'injonction, soient admissibles.

Une autre opinion, non moins respectable est celle de MM. Richard Bethell et Henry S. Keating, officier en loi du Parlement Impérial. Ce fut en 1857 qu'ils furent consultés. La validité de la charte de la compagnie de la Baie d'Hudson, d'après eux, et l'interprétation qu'on doit lui donner, ne peuvent pas être considérées isolément et comme question abstraite. La jouissance des privilèges que confère la charte pendant deux siècles et la référence aux droits de la compa-

gnie faite dans plusieurs statuts, qualifient le sens purement légal de quelques unes des clauses de la charte.

Il serait souverainement injuste et opposé à l'esprit des lois anglaises de se prononcer sur le mérite d'une charte octroyée il y a 200 ans, avec la même rigidité et les notions de droits qui prévalent aujourd'hui devant nos cours de justice. Mais de même que Sir Arthur Pigott, ils considèrent que les privilèges de la compagnie ne s'appliquent pas au monopole de la traite et à l'administration de la justice. Cependant le titre de propriétaire du pays dont elle est en possession lui donnerait le droit d'exclure tout intrus qui viendrait traiter avec les Sauvages dans ses territoires.

Tous les droits qui découlent de son titre de propriétaire peuvent être exercés par elle, telle que celui de faire des ordonnances se rapportant à l'administration des terres, à la traite à ses employés ainsi qu'à l'exercice d'une juridiction dans toute matière civile et criminelle, pourvu qu'aucune de ces ordonnances ne soit opposée au droit commun. De plus la Couronne peut en tout temps, lorsqu'elle le désire, établir des tribunaux et nommer des juges dans ces territoires sans que la compagnie puisse lui opposer sa charte. Ce droit est de l'essence des prérogatives royales, prérogatives dont la Couronne ne peut se départir.

De ce que certaines clauses de la charte sont clairement illégales et de nul effet, il ne s'en suit pas que la charte soit nulle *in toto*. La seule conséquence est que si la compagnie faisait usage des privilèges que sa charte ne peut lui conférer, elle s'exposerait à des dommages considérables.

Telles furent les opinions les plus accrédités en Angleterre et en Canada. Toutefois ces questions n'ont jamais été résolues et courent grande chance de ne l'être jamais. On ne saura donc jamais au juste les droits que la compagnie pouvait légalement réclamer lorsqu'en 1869, pour la somme de \$300.000, elle consentit à les abandonner à la Puissance du Canada.

St-Boniface, 17 décembre 1887.

L. A. PRUD'HOMME.

BIOGRAPHIE.

M^{GR} EDOUARD CHARLES FABRE

3^e évêque et 1^{er} Archevêque de Montréal.

Le successeur de Mgr Ignace Bourget sur le siège de Montréal, résume aujourd'hui tout le lustre qui réjaillit de l'auréole des deux premiers évêques de ce diocèse.

Sa Grandeur naquit à Montréal, le 28 février 1827, de feu Edouard Raymond Fabre et de Marie Luce Perrault, vénérable octogénaire qui partage encore les joies de l'amour filial auprès du très estimé archevêque de Montréal. Le père, M. E. R. Fabre, fut maire de la cité de Montréal en 1849 et en 1850.

En 1836, dès l'âge de neuf ans, Monseigneur commençait ses études au Collège de St-Hyacinthe, en même temps que Mgr A. A. Taché y faisait son cours classique.

En 1843, il alla se perfectionner en philosophie et en théologie, au séminaire St-Sulpice, à Ivry, près Paris, France, ou il prononça ses premiers vœux ecclésiastiques, le 18 octobre 1844.

En 1846, avant de revenir au Canada, il visita l'Italie, à la même époque où le nouveau Pape Pie IX montait sur le trône de St-Pierre à Rome, le 21 juin, soit vingt jours après la mort du Souverain-Pontife Grégoire XVI.

De retour à Montréal, après trois à quatre années de séjour en Europe, il fut ordonné prêtre par Mgr Ig. Bourget, le 23 février 1850.

Préposé de suite au vicariat de Sorel, l'abbé E. C. Fabre à peine âgé de 25 ans, passa dès 1852 de cette charge à la cure de la Pointe-Claire, comté de Jacques-Cartier.

Deux ans après, il fut rappelé à Montréal et nommé par Mgr Bourget, chanoine du chapitre de ce diocèse. L'abbé E. C. Fabre était le plus jeune des doctes et pieux membres de ce corps ecclésiastique où se remarquaient le Révd J. B. Paré, d'heureuse mémoire, et le Rév. M. G. Lamarche.

A la date du concile œcuménique du Vatican qui devait déclarer l'infailibilité doctrinale du Pape, par le vote de sept cents évêques venus de toutes les parties du monde catholique, l'abbé E. C. Fabre, en qua

lité de théologien, fit un nouveau voyage à Rome, en compagnie de Mgr Bourget.

Cette visite à la ville Eternelle coïncida avec le départ de nos zouaves canadiens qui allèrent de leur côté soutenir les droits temporels de la papauté.

Au retour de ce mémorable rendez-vous des sommités religieuses auprès du St-Siège, le Rev. chanoine Edouard-Charles Fabre, déjà Vicaire-Général, fut élu évêque de Gratianopolis (*in partibus infidelium*). Les brefs de Sa Sainteté Pie IX, en date du 1er avril 1873, préposaient simultanément Mgr E. C. Fabre, à la Coadjutorerie de l'Evêché de Montréal. Sa Grandeur devenait ainsi, après Mgr J. C. Prince et Mgr J. Larocque, le troisième auxiliaire de Mgr Ignace Bourget.

Le sacre de Mgr E. C. Fabre eut lieu avec solennité dans l'Eglise du Gesù à Montréal, le 1er Mai suivant, par S. G. Mgr l'Archevêque E. A. Taschereau, de Québec, assisté de N. N. S. S. L. F. Lafèche de Trois-Rivières et P. A. Pinsonneault de London.

Ce fut en 1876, le 11 mai, que Mgr Edouard Charles Fabre succéda à Mgr Ignace Bourget, démissionnaire.

Les années s'écoulaient au milieu d'une active administration et le 8 mai 1886, le troisième évêque de Montréal est promu Archevêque de son propre siège diocésain, par N. S. Père le Pape Léon XIII.

Mgr E. C. Fabre fut, le 27 juillet de la même année, revêtu du *palium*, des mains de son Eminence le Cardinal E. A. Taschereau, dans l'Eglise paroissiale Notre-Dame de Montréal ; éclatante et pompeuse cérémonie qui réunit vingt-deux prélats dont sept archevêques et quinze évêques du Canada et des Etats-Unis.

Mgr E. C. Fabre fut un des prédicateurs des cinquième et sixième conciles provinciaux de Québec en 1874 et 1878.

Héritier des vertus et continuateur des grandes œuvres de ses prédécesseurs, le 3e Evêque de Montréal a fait beaucoup pour l'avancement spirituel de son diocèse. La Cathédrale St-Pierre qu'il recommanda dès les premiers jours de son épiscopat, la Société de Tempérance, de colonisation, les confréries religieuses, les associations de charité son dignement soutenues par Mgr Fabre à l'exemple des illustres S. S. Lartigue et Bourget.

Les institutions classiques telles que collège, Couvents et Ecoles sont surtout l'objet des constantes préoccupations de Monseigneur qui est un des représentants de la haute éducation moderne.

Sous son patronage éclairé, dans le but d'élever sans cesse le niveau intellectuel et morale de l'instruction publique, des revues ou organes ecclésiastiques ont été fondées, entr'autres: *La Semaine Religieuse* dont le projet immédiat est au moins de contrebalancer l'influence des productions plus ou moins malsaines du siècle en fait d'enseignement.

Mgr Edouard Charles Fabre possède une grande science qui fait l'ornement chez Sa Grandeur, de belles facultés d'intelligence, de mémoire et d'imagination. Doué d'un caractère vif et très affable, ses manières sympathiques procèdent d'un heureux mélange de simplicité, d'élégance et de dignité.

La devise des armoiries de Sa Grâce, révèle toute la personnalité du premier archevêque de Montréal, dans ces mots caractéristiques : *In fide et lenitate.*

En chaire, ce pasteur vénéré parle agréablement en s'adressant avec aisance à ses ouailles comme dans un cercle de famille. Sa prédication est d'une abondante et pure diction qui se met toutefois à la portée de tous les auditeurs.

Ses mandements déjà nombreux se distinguent par les grâces du style et par un large esprit d'observation. Parmi les plus remarquables de ses dernières lettres pastorales, on peut citer : celles protestant contre la spoliation des biens de la Propagand de Rome ; celle publiant l'encyclique *Humanum Genus* contre les sociétés secrètes ; celle proclamant l'encyclique du *St Rosaire* ; celles relatives à la mort de Mgr Bourget ; surtout celles promulguant l'encyclique *Immortale opus Dei* et concernant le *jubilé* ainsi que le 7^e Concile de Québec et le siège archiépiscopal de Montréal.

Au renouvellement de chaque année, une sage et religieuse tradition apporte aux pieds de Sa Grandeur les vœux et les hommages de son clergé par des voix très autorisées.

Le portrait physique de Mgr E. C. Fabre montre un buste bien constitué qui semble promettre à Sa Grâce une longue santé, car malgré ses soixante ans révolus, Monseigneur jouit encore d'une bonne vigueur. Sa taille plus volumineuse que grande, exclut cependant l'embonpoint. Un regard brillant qui charme et réjouit, sous des sourcils fort arqués, exprime le bonheur et le bien-être. Le front sans rides laisse voir au-delà, des cheveux grisâtres et encore assez forts. Sur sa figure un peu sanguine, toujours épanouie d'aise, se joue ordinairement un sourire gracieux qui donne la peinture d'une âme constamment sereine, heureuse et douce. La voix brève, sonore, est assez souple pour se prêter aux accents de l'éloquence.

Dans les relations de parenté, la famille de Sa Grandeur est alliée au célèbre chef politique, Bas-Canadien, Sir George Etienne Cartier. Aussi, l'Hon. Hector Fabre, ex-sénateur et l'un de nos meilleurs littérateurs canadiens, est le frère de Mgr l'archevêque de Montréal.

J. HERMAS CHARLAND.

BIOGRAPHIE

MGR L. F. LAFLECHE

2e Evêques des Trois-Rivières.

(1818)

La Grandeur, Mgr Louis François Lafleche naquit à Ste Anne de la Pérade, comté de Chamblain, diocèse des Trois-Rivières, le 4 septembre 1818.

Entré au collège de Nicolet, vers 1831, Monseigneur eut pour compagnons d'études classiques, entr'autres sir A. A Dorion, Revds C. O. Caron et T. Caron; feu l'hon. T. J. J. Loranger, feu A. Gérin-Lajoie et Mgr L. Z. Moreau.

Durant six années, il fut tour-à-tour professeur de Versification, Belles Lettres et Rhrétorique à ce séminaire son *Alma Mater*.

Après avoir été ordonné prêtre le 6 janvier 1844, le Rév. L. T. Lafleche partit la même année, pour aller seconder Mgr J. N. Provencher dans les missions sauvages du Nord-Ouest. Il se rencontra alors avec le Rév. Père A. A. Taché, O. M. I. qui devint peu de temps après, e second évêque de la Rivière-Rouge.

Sa santé gravement compromise dans ses rudes labeurs d'évangélisations, travaux qui lui firent hériter d'une sérieuse infirmité au pied gauche, l'Abbé L. F. Lafleche quitta définitivement le Nord-Onest en 1856.

La division des Trois-Rivières venait d'être érigé canoniquement (8 juin 1852).

L'Abbé L. F. Laflecha, dés son retour au Séminaire de Nicolet, fut nommé supérieur de cette institution, de 1859 à 1861 et à cette dernière date, Mgr Thomas Cooke le choisit comme Vicaire-Général des Trois-Rivières.

Cinq ans plus tard, en 1866 le Rév. Grand-Vicaire L. F. Lafleche était élu évêque d'Authédon (*in partibus*) et Coajuteur des Trois-Rivières, par bref de sa sainteté le pape Pie IX.

La cérémonie du sacre eut lieu le 25 février 1867, avec une solennité profondément imposante dans la Cathédrale l'Assomption des Trois-Rivières, par Sa Grandeur Mgr C. F. Baillargeon 15^e évêque et 4^e archevêque de Québec.

Mgr L. F. Lafleche assumait les fonctions d'administrateur du diocèse le 2 avril 1869 et devint évêque des Trois-Rivières le 30 avril 1870, à la mort de Mgr Thomas Cooke, premier titulaire de ce siège épiscopal. Le 3 juin suivant, Mgr Lafleche y fut installé officiellement.

En entrant dans l'épiscopat, Mgr L. F. Lafleche apportait une grande somme d'expérience de la vie sociale et séculière avec une science religieuse acquise au prix de fortes études théologiques. Aussi en peu de temps, Sa Grandeur se plaça au premier rang de nos prélats et dans toutes les questions mixtes où l'Église et l'état sont appelés sur le terrain de graves délibérations, on vit Monseigneur briller comme un des plus savants controversistes.

Il publia en 18... un opuscule d'un profond intérêt sous le titre, "*Quelques considérations sur les rapports de la société civile avec la religion de la famille.*" Sous sa signature est parue en 18..., une autre brochure élaborée : "Mémoire sur les Écoles Normales."

Mgr Lafleche à l'égal de ses confrères est membre du Conseil de l'Instruction publique pour la province de Québec, depuis 1880.

Il a été un des Pères du quatrième, cinquième, sixième et septième Conciles de Québec. Dès le premier qu'il assista en 1867, comme représentant de Mgr Cooke, il prononça un des sermons de circonstances, ainsi qu'à celui de 1878. Au Concile 1887, qui promulgua une célèbre lettre pastorale contre les sociétés secrètes, en particulier la franc-maçonnerie, Mgr L. F. Lafleche était le président de la Congrégation de la *Doctrine* dans ces importantes assises ecclésiastiques.

Plusieurs de ses discours magnifiques morceaux d'éloquence débités en maintes circonstances solennelles, aux fêtes de la St Jean-Baptiste, aux Congrès littéraires même agricoles, sont conservés dans des livres et donnent la mesure de la science éminemment pratique des ouvrages de Sa Grandeur. Mais là où excellent les facultés de Mgr Lafleche, c'est dans les effusions de ses mandements, surtout dans ses accents oratoires de la chaire. Du haut de ce tribunal sacré, Mgr L. F. Lafleche est parfaitement à sa place. Ses expressions sont catégoriques, quelquefois incisives et toujours agréablement présentées avec les charmes d'un style élevé. Énergique contre l'erreur, il la divulgue sans détours, pour y opposer de suite l'éclat de la vérité.

En 1885, à part de ses sermons d'habitude dans sa Cathédrale des Trois-Rivières, Mgr Lafleche donna quinze conférences successives sur l'Encyclique *Humanum Genus*, remarquables instructions qui ont été réunies en un volume de près de 200 pages sous forme de traité dogmatique.

Un effet immense est toujours atteint par ses mandements épiscopaux

marqués au coin de la sagesse, de la véritable vertu, de cette charité chrétienne qui embrâse les cœurs.

Rome et ses enseignements immuables autant qu'infailibles sont la règle, la lumière divine de Sa Grandeur dont les doctrines peuvent subir l'épreuve de l'examen le plus minutieux, de la critique la plus sévère. Voici en quels termes l'évêque des Trois-Rivières annonçait il y a deux ans, un décret pontifical divisant son diocèse, changement contre lequel Sa Grandeur avait cru de son devoir de faire une vive opposition :

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous venons de recevoir du St Siège un document important dont nous nous empressons de faire connaître la teneur.

Le 10 juillet dernier, il a plu à la Sainteté de Léon XIII, de l'avis des Eminen-tissimes Cardinaux de la Sacrée-Congrégation de la Propagande, de diviser notre diocèse en deux parties, dont l'une, celle qui est située au nord du fleuve St Laurent, continuera de former le diocèse des Trois-Rivières, et l'autre, celle qui se trouve du côté du sud du même fleuve, constituera un nouveau diocèse sous le nom de diocèse de Nicolet.....

N. T. C. F., vous avez été témoins des efforts constants et des sacrifices nombreux que nous avons faits depuis deux ans surtout, pour empêcher le projet de division d'être mis à exécution.....

Puis citant deux témoignages d'approbation de la cour papale même, en faveur de sa conduite, Sa Grandeur ajoute :

Mais aujourd'hui N. T. C. F. que l'Autorité Suprême prononce dans un sens contraire à nos vœux et qu'Elle nous exonère ainsi de toute responsabilité en ce qui regarde cette division de notre diocèse, nous avons pour devoir d'obéir et de respecter la décision qui a été rendue et nous accomplissons ce devoir comme il convient à notre charge de pasteur. Nous nous conformons avec une entière soumission aux volontés du St Siège comme nous espérons que Dieu nous accordera tout le mérite de cette obéissance pleine et entière, comme il veut bien nous laisser la satisfaction du devoir accompli.

Nous ne doutons pas N. T. C. F. que vous ne soyez de même platement soumis et obéissants en tous points à la décision pontificale : c'est là notre plus ardent désir et notre volonté formelle. L'esprit de l'homme juste mérite l'obéissance dit la Ste Écriture, pendant que la bouche des impies se déborde en mauvais discours..... Puissez donc dans vos sentiments de foi chrétienne et dans votre dévouement bien connu à l'Église catholique, tout le respect et toute la vénération qu'il convient de donner toujours aux volontés suprêmes du vicaire de Jésus-Christ, en qui reposent le premier soin des âmes et la plus haute sollicitude des intérêts spirituels de tous.....

Mentionnons de nouveau quelques extraits frappants d'une circulaire à son clergé après les dernières élections générales de 1882 :

.....
C'est le temps pour nous tous d'être fermement attachés aux grands principes de l'ordre et de la morale publique.

Pour moi, à la veille de ces élections, j'ai cru nécessaire de rappeler aux électeurs et aux candidats les sages prescriptions du IV^{ème} Concile de Québec sur tout ce qui a rapport aux choix des représentants du peuple. J'ai exposé d'après le même Concile, la gravité des désordres qui se produisent trop souvent, en temps d'élections et j'ai fortement pressé les fidèles d'éviter avec soin ces désordres, leur rappelant le compte sévère qu'ils auront à rendre un jour au Souverain juge de tous leurs actes et de toute leur conduite.

.....

Il n'est jamais permis de pousser le peuple à la révolte ni de semer dans les masses des idées de sédition. L'autorité est une chose sacrée, et ses représentants quels qu'ils soient ont droit au respect des subordonnés et à leur obéissance dans les choses justes. Que deviendra la société, si l'autorité est foulée aux pieds ?.....

Le Séminaire des Trois-Rivières fondé en 1860 est une des œuvres principales de Sa Grandeur par le zèle dont elle entoure cette institution partagée, comme la plupart, en deux branches : l'une pour les études classiques ordinaires, l'autre pour les études ecclésiastiques.

Mgr Lafèche fit trois ou quatre voyages à Rome, le dernier en 1883. Souvent à la tête de ses diocésains, il accomplit des pèlerinages auprès des différents sanctuaires de la province, principalement auprès de Ste Anne de Beaupré la thaumaturge du Canada.

La généalogie de Sa Grandeur remonte à l'année 1665. Les ancêtres portaient le prénom de *Richer* et la tige de cette famille en Canada, commence à Pierre Richer, fils de Jean, et de Marie Galardet de St Pierre Toversé, évêché d'Angers, France. Plusieurs prêtres et officiers publics en sont issus, ainsi qu'un membre du parlement pour le comté de Montréal de 1815 à 1820, M. A. Richer, grand-père de O. A. Richer, avocat.

Les armoiries de Mgr L. F. Lafèche représentent un écusson octogonal marqué des initiales *L. F. L.* et d'une flèche au-dessous de laquelle sont les trois mots abrégés *E. 3 R.* (Evêque des Trois-Rivières). Le blason est terminé en bas par l'image symbolique d'un canot avec ses deux rames. Quant au sceau du diocèse, il a encore l'empreinte primitive choisie par Mgr F. Cooke, sous la rubrique latine : *Sine Labe Concepta.*

Au physique, le second évêque des Trois-Rivières est d'une taille svelte paraissant plutôt grande que petite. Lorsqu'il marche, son maintien droit, tend à s'incliner de côté, à cause d'une jambe plus courte que l'autre. Sous son habit violet, ce prélat apparaît dans une profonde dignité. Les traits de sa figure sont précis : front haut, œil ferme, bouche encadrée d'un sourire particulier qui recèle toute la magnanimité d'un apôtre zélé et courageux. Air franc, ouvert, énergique et condescendant, tel est le signe caractéristique de cette physionomie.

La voix de l'orateur sacré est brève, forte et distincte ; elle est peut-

être devenue moins flexible avec les années, mais elle a l'avantage de soutenir avec agrément et sans fatigue, des discours aussi longs qu'elle veut.

Mgr Lafèche est maintenant âgé de soixante et neuf ans ; ses années sacerdotales sont au nombre de quarante-trois ; son épiscopat en compte déjà dix-huit.

J. HERMAS CHARLAND.

LE SOLDAT DU CAPITAINE GUIBERT

OU

LA CONFESSION A CHEVAL.

Avant l'heure suprême de Sébastopol, le général en chef de l'armée française eut à s'en remettre à la bravoure de notre cavalerie du soin de surveiller les Russes le long des rives de la Tschernaïa.

Accourues du fond de la Crimée, les troupes russes enveloppaient notre camp et menaçaient de faire diversion, moins pour assiéger nos tranchées, comme de fins diseurs le présymaient dans les cantons, que dans le but de favoriser les sorties de la garnison contre nos travaux.

Les Tschernaïa, d'après ce qu'on m'en a dit, est une rivière que grossissent les affluents de plusieurs milliers de ravin. Des hauteurs accidentées dominent ces méandres, et plusieurs milliers de mamelons en descendent coup sur coup, semblables aux marches d'un escalier de géant, qui, fort au-delà du théâtre de la guerre, s'élargit en plate-forme et redescend à son aise dans le bassin d'une vaste plaine.

Çà et là, sur les plus élevés de ces mamelons, des pulks de Tartars ou de Cosaques, disséminés ou réunis, avec la consigne évidente de simuler de nouveaux renforts, planaient sur les alentours et plongeaient du regard dans les lignes retranchées de notre camp. Les Russes échangeaient par dessus nos têtes des signaux avec la ville, dont les remparts, serrés de plus en plus près, s'enveloppaient de foudre et de fumée.

On voyait donc, à la gauche de notre camp, dans les hauteurs qui se hérissaient en un ciel rigide, des lignes de cavalerie russe accourir et se pelotonner ; puis, tout à coup, obéissant à des signaux inconnus, se refondre et disparaître.

Ce luxe de mouvements dépourvus de suite et d'unité, plus fatigants pour les Russes que pour nos généraux, offrait quelque chose d'affecté qui tranquilisait les gens d'expérience.

Impatients de recevoir le baptême de la mitraille, nos conscrits, électrisés par l'espoir de devenir vieilles troupes au bout de 24 heures, en auguraient chaque fois un engagement prochain.

Les vieux de la vieille, dédaigneux des événements, même lorsque le canon tonne, haussaient les épaules et ne se mêlaient pas à ces propos

d'étourdis. Ils buvaient leur schnick en sirottant. La pétulance des novices leur faisait pitié. Les grognards se connaissent aux grimaces comme de vieux singes.

Au champ de bataille ainsi qu'à la salle d'armes, soit qu'on avance des régiments, soit que l'on croise des fleurets, c'est presque généralement à la faveur d'une feinte que l'on met en défaut la vigilance de l'adversaire et que l'on en triomphe. Rompre l'équilibre par une tactique, voilà le fond de la stratégie. L'esprit a quinte et quatorze contre la force ; mais il n'est jamais de luxe d'avoir le point...

Cette esquisse faite, on me pardonnera (je l'espère), vû ma pleine ignorance des lieux où ce que je dois dire m'engage, la frayeur que j'éprouve d'entrer dans une description trop précise. Le style un peu fantastique de l'historien qui m'a fait part du récit dont je dois risquer l'analyse, m'a si singulièrement embrouillé qu'en essayant de trancher du connaisseur, j'aurais la chance d'amuser les topographes à mes dépens. Cette gaucherie ne saurait être dans mes intentions.

Je me circonscris dès à présent dans l'épisode.

I.

Durant les marches et contremarches de cavalerie dans les bords de la rivière étaient devenus l'échiquier sanglant, le capitaine Guibert, du 6^e cuirassiers, que sa longue expérience de nos campagnes d'Afrique tenait sur le qui vive, tomba l'un des premiers, atteint d'une balle dans la région du cœur.

Un cri de rage partit des rangs et du fond de l'âme des siens qui le vénéraient.

L'ennemi n'eut pas longtemps à se réjouir de cette bonne fortune et dut la payer à l'instant même. Il la paya cher.

En deux secondes, une charge de cavalerie nettoya le rivage.

Un appareil provisoire fut mis sur la blessure ; et quatre hommes, chargés d'un brancard, emportèrent le blessé. Une lieue plus loin, on le déposa dans sa tente.

De l'avis des aides qui persistèrent pour que l'on allât quérir le chirurgien-major,—un vieil ami du capitaine,—la balle, qu'on ne retrouva plus et qui n'avait laissé de trace qu'une meurtrière ouverture entre la quatrième et cinquième côte, devait avoir perforé la plèvre, membrane intérieure qui tapise l'intervalle. L'organe qui distribue le sang et mesure la respiration, le cœur paraissait compromis. On s'attendait d'un instant à l'autre à l'épanchement,—circonstance qui devait amener la mort.

La force que témoignait le blessé, presque souriant, tenait autant et plus à son courage qu'à l'immobilité de la balle, engagée,—c'était à

croire,—dans l'organisme compliqué du cœur. Il ne pouvait être question d'aller la dégager, cette balle, en cet endroit, même avec des précautions, à moins d'être un bourreau.

On prescrit le silence au capitaine.

Le capitaine Guibert est un de ces hommes qui ne tergiversent pas, un de ces vieux chrétiens qui savent et qui professent que le campement de l'homme sur la terre est essentiellement provisoire ; qu'ici-bas, nous ne naissons que pour mourir ; que, puisqu'on ne meurt qu'une fois, il ne faut pas manquer le coche ; qu'au total, en ce mauvais monde, nous ne jouissons pas de la vie, proprement dite, mais de la longévité, ce qui est bien différent ; et que les tristes générations de la chute n'ont en réalité d'autre besogne que d'accompagner, un chapelet à la main, le corps du vieil Adam vers la tombe ;—idée sévère, mais franche, au delà de laquelle apparaissent les splendeurs du Royaume de Dieu.

Le capitaine Guibert ne fit donc pas la petite bouche. La science humaine posait un principe ; sa logique religieuse en tira les conséquences. Il rendit lui-même son propre arrêt de mort au milieu de ces braves et de ces savants qui sanglotaient autour de lui comme des femmes.

Sans rien objecter contre le recours au major, homme de fer également et qu'il se réservait de consulter en dernier appel, le capitaine congédia tous les témoins. Il voulait se livrer à ses méditations et se préparer.

Il ne restait qu'un des témoins,—Jean, son soldat !—héros de cette historiette dont j'ai sténographié les détails d'après lui-même et de mon mieux, à cela près de cinq à six parenthèses qui devront en relier le fil et la mettre en scène.

Jean offrait à l'examineur une de ces figures tristes et basanées qui caractérisent la plupart de nos zouaves, à la fois élancés de taille et trapus des épaules ; il avait de longs bras, des mains à physionomie rapace. La douleur qu'il ressentait, douleur fixe et colère, que les Russes ne pouvaient s'attendre à porter en Paradis, était loin de le rendre beau, du moins dans l'acception que l'on donne à ce mot, si singulièrement relatif. Jean était brave comme la poudre ; mais (qui ne le sent et ne l'avoue ?) la bravoure dénoncée de chevalerie n'est qu'un héroïsme animal. Jean n'aimait que son maître ; il l'aimait à la façon d'un chien de berger dont il avait le poil et la mine. Il est vrai de dire que, sans la protection du capitaine, la cervelle de Jean eût été cent fois plus garnie de balles qu'une giberne. Son maître lui disait parfois : —“ Si je t'aime, Jean, ce doit être d'abord parce que nous sommes du même village ; et puis, parce que tu n'es qu'un vaurien. Ce doit être “ surtout parce que Jésus-Christ, notre maître commun, n'est pas venu

“ pour les gens en bonne santé, mais pour les malades. Prends-y garde, “ pourtant ! si tu y mets tôt ou tard du tien, ma protection, pas plus “ que celle de Notre-Seigneur, ne te profitera contre le Diable d'enfer “ qui t'y guette.”

Le Diable, en effet, avait compté Jean de bonne heure au nombre de ses favoris. Enfant de chœur, dans son village, il jouait aux billes jusque sur les marches de l'autel, nonobstant le service divin. Il soulevait le vin des buvettes pour le boire ; et monsieur le curé, qui n'aimait pas cela, lui prolongeait militairement les oreilles. Il versait aussi de l'encre dans les bénitiers pour s'amuser des signes de croix dont les blanches demoiselles de la Confrérie bariolaient leurs voiles ;—pécadilles qui pronostiquaient ce que notre gamin serait plus tard, un vrai chena-pan. Même avec l'espoir d'une absolution *in extremis*, peu de nos plus enragés soldats eussent donné leur conscience pour la conscience de Jean,—leur eût-ont offert (disaient-ils) la ville de Sébastopol en retour.

Au total, en dépit de ce proverbe local fait à ses dépens, Jean ne manquait d'amis nulle part. Intrépide au feu, déterminé bavard et joyeux compère, il donnait l'entrain partout.

Les larmes de Jean coulaient donc en regard du capitaine étendu sur le divan ensanglanté. S'il avait fallu parler à son maître, Jean n'aurait pas trouvé de paroles. Il aurait rugi.

Mais le plus simple coup d'œil du capitaine le domptait.

—“ Ecoute, Jean !—lui dit son maître.—D'après les paroles de ces messieurs (paroles qui ne sont pas toujours d'évangile, c'est certain), mon affaire me semble toisée. Six pieds de longueur sur un pied de profondeur et de largeur, c'est la mesure. Je suis en règle depuis ce matin du côté de la conscience, Dieu merci. Dès que la diligence de l'Éternité sera prête, fouette cocher.—Ne pleures pas comme une bête.—Nous ne sommes ici-bas que pour nous rendre ailleurs. C'est le chef-d'œuvre de la vie que son départ ; et lorsqu'il n'y a pas de répétition possible, il est bon de savoir son rôle. Celui que nous jouons, soit à la tête, soit à la queue de l'armée, n'a jamais, de mémoire d'homme, un autre dénouement ; mais.—ou je ne m'y connais pas,—la résurrection de Jésus-Christ est grosse de promesses pour le bon vouloir. Tandis que je prendrai, si je puis, une heure de repos, toi, tu vas me rendre un dernier service. Tu devines déjà ! Entre nous, mon pauvre et cher camarade, tu ne ferais pas mal de profiter de l'occasion toi-même. Nul n'est sûr de la carte qui retourne ; et je ne connais pas de superbes atouts dans ton jeu, je n'y vois que de basses cartes. C'est la dernière fois que je te prêche ! Fais que ce ne soit pas en pure perte. Je voudrais partir plus tranquille !— Approche-toi, Jean !—Je mets à ton cou ma médaille miraculeuse et t'en institue légataire. Que cette médaille

te rappelle à l'ordre, mon ami. Tu l'embrasseras quelquefois (n'est-ce pas?) en mémoire du capitaine Guibert ; et le souvenir d'un homme qui s'est tenu ferme sur les arçons pour te donner, à toi, comme à d'autres, d'honnêtes exemples et de francs conseils, aura, j'imagine, un jour ou l'autre son éloquence."

Jean, ployé sur ses genoux, se laissait nouer la médaille par son maître dont il mouillait et couvrait de sanglots la poitrine blessée.

Le capitaine, après l'avoir embrassé cordialement, lui signifia le dernier mot de ses ordres.

—“ Prends deux chevaux, Jean ! et joue de l'éperon. A nos avant-postes, on te mettra sur la piste de l'aumônier Bertrand. Qu'il arrive ici comme la foudre ; et tous deux, en chemin, ne m'oubliez pas dans vos prières. Je serais fort aise, après tout, vois-tu bien, de chanter avec toi le *Te Deum* dans les murs de Sébastopol. Ce serait une fameuse nouvelle à porter au maréchal de Saint-Arnaud dans le purgatoire ou dans le paradis.”

Jean, —dans l'exercice de ses fonctions,—était la consigne incarnée.

Une carabine sur l'épaule, il enfourche sa bête, et la fit suivre d'un autre cheval conduit en lesse. Puis, avec la célérité d'un éclair, il rejoignit la compagnie de cuirassiers, dont le régiment en alerte, échelonné sur un large front, côtoyait avec soin les vallons caverneux de la Tchernafia.

D'assez vifs engagements avaient eu lieu.

De tous côtés on en reconnaissait la trace.

Les russes, bien qu'en reculant toujours, ne laissaient pas que de tailler dans la besogne à l'aumônier du régiment. L'itinéraire du cuirassier à la piste du prêtre, obligé comme la muscade qui s'escamote sous les gobelets du prestidigitateur, de s'escamoter de poste en poste, exerce bizarrement la patience du soldat. De proche en proche, les renseignements le conduisirent aux limites extrêmes, où, tandis que l'on emportait le capitaine, les cuirassiers, électrisés par l'esprit de revanche, avaient décidément aventuré leur fortune.

En traçant des zigs-zags, ainsi qu'au jeu des quatre coins, Jean, mis en verve, dépensa tout le répertoire de ses jurements...

Hâtons-nous de le dire ! c'étaient des jurements licites, des jurements déclarés orthodoxes par les casuites (un peu coulants) de la cantine ; tels que :—“ Sac à papier !—Tremblement de trente univers !—Parabole du diable !—Tonnerre d'une pipe !—Quatre mille milliards de bombes !—Nom d'un sabre ! nom de tous les sabrements ! ” et d'autres combinaisons de syllabes plus ou moins baroques, avec lesquelles on mettait le feu sous le ventre aux chevaux quand les fourgons de l'artillerie paraissaient résolus de camper indéfiniment dans les fondrières affreuses de ces parages.

Le capitaine Guibert détestait les blasphèmes et fronçait de noirs sourcils chaque fois que l'on se permettait d'en proférer en sa présence. La délicatesse de son oreille les prenait en flagrant délit dans un murmure. On sait des gens ainsi fait, et dont cette musique écorche les oreilles. Il avait obtenu de Jean, non sans y revenir mille fois, ce correctif supportable à d'insupportables habitudes.

Au fond, le diable s'y retrouvait...

A la faveur d'un gué, qui paraissait avoir servi naguère, Jean franchit la Tchernaiïa sur les traces d'un détachement de cavalerie dont il entendit résonner les trompettes. Ce fut là qu'il aperçut l'aumônier Bertrand, assis sur le couronnement d'un mamelon et préoccupé de son bréviaire, entre deux morts.

Prêt à désespérer de ses recherches, Jean eut l'esprit soulagé d'un grand poids.

—“ Quatre mille milliards de bombes ! ”—se disait-il en s'essuyant le front.

En mesurant l'espace, à vol d'oiseau seulement, on devait se trouver à deux lieues, en ligne directe, de la tente du capitaine. A la mesure des jambes des chevaux, c'était un tout autre calcul à faire, ma foi !

Notre messager porte militairement le revers de sa main à son casque. Il n'eut qu'à nommer son maître et l'aumônier se dressa sur-le-champ. La pantomime du soldat commentait expressément la nature de sa pétition.

La perspective aussi servait de commentaire à ce laconisme. L'ange exterminateur tenait la plume de César. Élargie sous les profondeurs du ciel, la mer apparaissait surplombée de nuages, qui, par un renversement d'optique habituel aux horizons maritimes, semblaient se prolonger indéfiniment à la façon d'un immense archipel, tandis que, au niveau de la terre ferme, son miroir se coupait de tourbillons couleur de cendre que vomissaient nos parallèles et les batteries de Sébastopol. Des voilures cinglaient au loin. Huit ou dix bâtiments plus rapprochés faisaient feu. A mi-chemin de l'avant-dernier plan de ce théâtre se déployait le double camp des Français et de leurs alliés, dissimulé ça et là par des monticules couronnés de ruines, où des soldats insoucians rapprochés en cercle faisaient la cuisine en bourrant leurs pipes. Des alignements de bayonnettes étincelaient au soleil le long de la coupe oblique du ravin,—serpes militaires prêtes à faucher des moissons d'hommes. Par intervalles, des caissons de poudre éclataient dans les airs ; un lévrier courait après les boulets mourants ; le souffle sonore et capricieux du vent dilacérait les fanfares.—C'était superbe.

Le reste du décor, avec les accidents multipliés de ce pays de promoteurs, recelait probablement un piège à chaque pas ; pur détail pour

nos braves. Lorsque le devoir s'exprime avec la voix du canon, il ne s'agit pas de marchander la mort.

Après un signe de croix sur les deux cadavres :

—“ En avant, camarade, et par le plus court ! ”—avait dit l'aumônier en posant la main droite à la selle de son cheval.—“ Nous ne sommes pas ici pour la parade. Filons droit. Il existe des grâces d'état pour la ligne droite et les boulets sont des poltrons qui reculent lorsqu'on avance.”

Un brigadier, bel esprit, retint au vol cet aphorisme. Séance tenante, il en fit une chanson sur l'air :

Ah ! qu'on est fier d'être Français quand on regarde la Colonne.

Nos deux cavaliers, éperonnant leur montures, abandonnèrent le détachement et coupèrent une oblique sur la gauche à fond de train.

II.

Jean, quoique sous le poids de sa double pensée,—celle de sa conscience et celle de son maître,—et la plus personnelle de ces deux pensées n'était au total que le reflet de l'autre,—fit, à part lui, dans ce moment, une remarque dont je dois la confiance à l'auditoire. L'envoyé d'un capitaine s'en préoccupa d'abord comme d'un bon augure. Sans montrer plus de scrupule que Jean, le lecteur envisagera peut-être la vétille sous un autre aspect.

L'abbé portait une carabine !

Il s'assura même par un coup d'œil que l'arme se trouvait en état.

Est-ce que par hasard l'abbé considérait l'arme à feu comme un supplément du bréviaire ?

La suite expliquera l'incident !... comme plus d'un lecteur, j'aurais été tenté de le couler à fond.—Mais peut-être y reviendrons-nous.

Retombé dans ses réflexions mentales, Jean ne soufflait mot. Il se contentait d'aiguillonner sa bête et de pousser de ces soupirs dont un proverbe a dit qu'ils feraient tourner les ailes du moulin.

Inquiet de ce que soupirer voulait dire, d'un bond l'aumônier se retournait sur sa selle, sans formuler ses inquiétudes. Quoique l'éloquence du geste suppléât aux questions, il n'obtenait pas de réponse.

A deux cents pas de la montée que nos braves descendaient au galop, des pucks de Tartares et de Cosaques, retranchés à l'abri de quelques celliers en ruines, derrière des échelas coupés par la mitraille et qui ne spéculaient plus sur la vendange, eurent un instant la fantaisie de barrer la route. Une démonstration simultanée fit disparaître l'embuscade par enchantement, derrière les replis du terrain. Il s'agissait d'avoir l'œil au champ et l'esprit à la riposte. Éloigné sur le flanc droit, le péril

reparaissait sur le flanc gauche. On tirait parfois sa poudre à bout portant dans le tourbillon frivole de ces oiseaux de passage. Le plus communément ou ménageait sa poudre.

L'aumônier,—Jean se plut à lui rendre justice,—n'était pas le moins pressé à coucher les maraudeurs en joue.

On aurait pu rire des évolutions effarouchées et manquées de ces mauvais drôles ; mais ce n'était pas le quart d'heure...

Après un temps de course, les montées s'espaçèrent et le terrain devint relativement plus doux. Par prudence, il fallait ménager l'allure des chevaux.

Obsédé par l'injonction sympathique de son maître,—injonction qu'il ne perdait pas de vue et qu'il éprouvait quelque fatigue à porter plus loin,—Jean, si pétulant jaseur d'habitude, se refrognait. Il mordait ses moustaches et demeurait sombre.

Tout à l'émotion anticipée de la scène d'agonie dont il ne pouvait écarter le pressentiment, l'aumônier murmurait à voix basse une prière.

Jean s'évertua, prit une décision, toussa deux ou trois fois dans l'intention d'affermir sa contenance ; et, dans la paume de sa main protégeant le bord de son casque :

—Monsieur le curé,—fit-il,—...

(On sait la coutume des gens nés dans la campagne ! Ils affublent volontiers de ce titre quiconque porte un costume ecclésiastique.)

—Vous serait-il interdit par les saints Canons de recevoir une confession que l'on vous ferait à cheval ?

La question, ainsi tournée, surprenait le prêtre à l'improviste. Il sortit de son rêve et jeta les regard tout autour de lui.

—Quelle confession, Jean?... Est-ce que ce seroit la tienne, par hasard ?

—Et de qui donc ? nom d'un sabre de sabrement ?—Attendriez-vous donc de tel, Monsieur le curé, de ces mains de mouches de la Crimée que nous chassons devant nous rien qu'avec le vent de nos carabines ?

—Parle, Jean ! parle !—reprit l'aumônier.—Je te demande pardon de ce que je ne t'ai pas répondu tout de suite. Les confessions ne se font pas à cheval, de coutume. En cas de nécessité, pourtant, comme aujourd'hui, je crois pouvoir prendre le scrupule sous mon bonnet. Les Canons de l'Eglise sont bien plus accommodants que les canons des champs de bataille. A la guerre comme à la guerre, mon vieux. Trouveras-tu convenable, toi, que nous entamions l'affaire sans désespérer.

—A l'instant même, parabole du diable !

—Va pour à l'instant même ! et cependant procédons avec ordre. Voyons ! sais-tu faire au moins le signe de la croix ?

—Et que je m'en vante.

Jean ne s'en fit pas prier davantage. Il rassemble la carabine et la

bride entre les doigts de sa main gauche, et, de la main droite, avec les plus larges façons, il fit un ample signe de croix, quoique sans articuler un mot.

—Bien ! très bien !—reprit l'aumônier dont l'air de satisfaction n'offrait rien d'équivoque.—Tu fais pour le moins le signe de la croix comme un ange ! Mais expliquons-nous. Que prétends-tu signifier par là ? le sais-tu ?

—Si je le sais ?—s'écria Jean.—Non-seulement je sais les paroles que marmottent les enfants et les bonnes femmes ; mais je sais encore ce que ces paroles expriment ; ce qui n'est déjà pas si commun, voyez-vous.

L'assertion promettait. Sous le feu des regards de l'aumônier que ce début tenait en éveil, Jean recommence les évolutions du signe de la croix avec une lenteur préméditée, accompagnant chaque geste d'un commentaire.

Pour le début, il porta sa main au front, et, d'une voix sonore et franche, articula :

Dieu le Père !

Puis il baissa la voix d'un octave en ajoutant :

—Qui réside au cieux...

Et rabattant la main vers la poitrine Jean reprit :

—Envoya Dieu, son Fils unique... sur la terre !...

Enfin de gauche à droite effleurant du doigt ses deux épaules, Jean développe sa conclusion avec rondeur :

—C'était,—dit-il, pour laisser à Dieu le Saint-Esprit la consigne d'enseigner aux boucs, placés à gauche, la manière de passer à droite, où se placent les brebis.

Burlesque à certains égard (on peut en convenir), ce commentaire ne manquait pas de sens. Je ne soutiendrai pas qu'il eût la couleur académique ! A tout prendre, il résumait militairement le Symbole.

L'aumônier, mordu par l'attendrissement, fit de sa tête un signe d'adhésion, traversé, quoiqu'il en fût, par un cordiale et doux sourire.

Jean n'était nullement en humeur de badiner.

—Voilà mon bréviaire !—dit-il.

Dans notre siècle où tant d'étourdis aiment à se proclamer libres de tous freins, ce qui n'est pas absolument vrai, ne leur en déplaît, la liberté dans les formes du style ne saurait être moins digne de considération que telle ou telle autre liberté. L'aumônier le comprit du reste et redevint grave.

—Dis ton *Confiteor*,—continua-t-il en passant.

—Quant au *Confiteor*,—se mit à dire Jean, qui fit rebrousser machinalement son casque sur la nuque, vu que le front lui démangeait,—c'est une autre paire de manche. Voilà quelques vingt ans tout à l'heura

que je ne me suis guère préoccupé de la chose. A force de vivre comme un scélérat, tout le tremblement de l'histoire s'est éclipsé de ma tête de fou. Ça va ; ça vient ; ça ne séjourne guère. Je me souviens à merveille, mais d'une façon mêlée, qu'on adresse à Dieu le Père, premièrement et de préférence, parce qu'il ne faut pas se mettre dans la tête (voyez-vous, Monsieur le curé) que la revue de nos sottises puisse avoir lieu jamais pour votre amusement ou pour celui de qui que ce soit. Après Dieu, le Père tout-puissant, on s'adresse à la bonne Sainte Vierge, la Reine-Mère de l'Empereur du royaume des cieux, notre Sauveur ; puis encore à saint Michel Archange,—une fière lame !— Puis à saint Jean-Baptiste, un ami particulier de Notre-Seigneur, lequel (ne vous déplaît) m'a tenu sur les fonts du Baptême. Puis à saint Pierre et à saint Paul, les premiers ministres de Jésus-Christ ; le premier pour le département de l'intérieur ; le second, pour le département des affaires étrangères ; puis à tous les Saints, de véritables cuirassiers de la garde et qui ne boudent pas. Puis, enfin, à vous, mon père, mais par-dessus le marché, parce que vous êtes comme qui dirait le greffier de l'archichancellerie divine, et que vous remplacez à notre égard, tant bien que mal, l'archichancellerie suprême dans ses fonctions, pour le soulager d'autant. Tout ce monde-là se trouve à l'appel dans le *Confiteor*. Mais, sac à papier ! la kyrielle est longue ; elle m'embrouille, et sans un petit coup de collier de votre part, accompagné de plusieurs autres, je ne vous répond pas d'en sortir ; avec ça que pour défilé le chapelet des sept péchés capitaux, je ne me sens même pas préparé du tout.

Le prêtre, cette fois, trouvant son pénitent tout d'une pièce, n'avait pas sourcillé. L'habitude nous bronze.

Il reprit à la grande satisfaction de Jean :

—Eh bien, mon fils, à la guerre comme à la guerre. Je tiens déjà ce *Confiteor* pour satisfaisant. Plus d'un s'en fait accroire qui ne s'en tirerait pas aussi bien. Quand au chapelet des sept péchés capitaux, puisque tu les défiles en revue sur le chapelet, c'est mon affaire. Si tu ne te trouves pas préparé, je le suis pour toi.

Au moyen d'une légère déclinaison sur la gauche, les deux cavaliers se trouvaient alors presque en rase campagne, s'il convient de se servir d'une expression aussi parlementaire en présence des bouleversements affreux que présente à peu près partout la littoral de la Crimée.

L'aumônier regardait, l'aubaine d'un semblable pénitent comme rare, et relativement, il se sentait en plein et parfait repos quant à l'âme du capitaine Guibert. Sans en souffler un mot à Jean, il risqua le sacrifice de quelques minutes ; imitant de la sorte la politique du bon pasteur qui délaisse quatre-vingt-dix-neuf brebis au bercail et court après la brebis égarée, sa pensée toute paternelle était d'affranchir d'abord ce

pénitent inattendu de la majeure portion de ses soucis. Les deux chevaux, dont l'un calquait son pas sur le pas de l'autre, escaladèrent à la fois la vive arête d'une rampe qui dominait le Finistère Asiastique.

Bien en prit à nos aventuriers, car, à maintes reprises, ils se trouvèrent entre deux feux, bien qu'à distances respectueuses. Ils n'avaient pas affaire à des chasseurs de Vincennes, pas plus du côté de tir que du côté des armes. Au lieu de riposter comme en rase campagne, ils se contentèrent de secouer les plis de leurs manteaux. Les balles mortes tombaient à leurs pieds.

Jean,—la chose va s'en dire,—n'était pas un philosophe. Il n'en avait pas moins d'énormes péchés d'orgueil, sur la conscience. De ces péchés, ainsi que des autres, il en oublia très-innocemment plus d'un, comme il m'en fit l'aveu plus tard en y revenant malgré mes impatiences, tout en paraphrasant la scène, le verre à la main. La mémoire, même dans nos temps de souffrance, ne répond pas toujours à l'ordre, et la confession la plus franche a son trouble. Mais la bonne foi suffit. Dieu voit qu'on n'y met pas de malice ! Il nous en tient compte.

Et d'abord, pour commencer comme Jean commença, qui d'entre nous ne brûle pas son lâche et fétide grain d'encens sur les autels du respect humain !

Jean, du temps de sa verte et brillante jeunesse (c'était sa manière d'atténuer le délit) avait insulté mainte et mainte fois des processions ; puis, traité de ganaches ou d'imbéciles les bonnes femmes qui se rebif-faient contre son insolence.

Il avait ri des prescriptions du Carême, en argumentant contre les harengs-saures.

Il avait aussi quitté ses parents par dédain de l'état de laboureur, vu que le joug lui paraissait plus dur qu'à ses bœufs.

Il avait rompu des lances contre ses brigadiers d'Afrique et souvent même fait pis, du temps que, brigadier lui-même, ses supérieurs s'avisèrent de lui retirer ses galons et de le mettre à la remarque du régiment. Il avait mis les chambrées en branle, en excitant ses compagnons à se poser en hommes libres à la barbe du colonel, ce qui n'aboutissait qu'à faire claquemurer les pauvres diables au violon. Bref, il avait (et pas plus tard que la veille, ma foi) exalté les guidons du sixième cuirassier aux dépens du drapeau des voltigeurs de la ligne, prétendant qu'il se ferait, en cas de rhume ou de quelque chose de mieux, un mouchoir de poche de ce drapeau.

En pénitent sincère, il résume le chaudron de la conscience à fond sur ce grand et terrible chapitre qui nous rend les dignes fils du démon.

Sur le chapitre de l'avarice, il trouva quelque répugnance à se fourrer dans la cervelle que le paysan eût le droit de crier (en pays de conquête

surtout) lorsque la fantaisie vient à des conscrits en maraude de plumer sa poule et d'écumer très-profondément son pot. Il accusait volontiers le volé d'avarice et justifiait le voleur ; mais il fallut en rabattre. Brigadier par intervalles, il se souvenait par-ci par-là de quelques additions que des malavisés qu'il consentit cependant à passer à l'émeri de sa mansuétude, se permettaient de confondre avec des soustractions.

—Tout le monde fait cela,—disait-il ;—il faut entendre raison, mon Père.

Mais le Père n'entendait pas de cette oreille. Jésus-Christ (et c'est fort heureux) ne partage sous aucun prétexte les opinions publiques ou particulières des maraudeurs. Capituler avec elles, ce serait leur ouvrir à deux battants les noires impasses de l'enfer.

Le chapitre des restitutions tient plus d'une conscience fautive en état de guerre contre le signe de la Croix.

Jean avoua le péché d'envie. Il se fit même arracher trois ou quatre dents d'une longueur de requin qu'il aiguisait comme autant de mirriflors de l'École de Saint Cyr, lesquels, sous prétexte qu'ils se connaissaient en lettres moulées (disait Jean), tranchaient du haut de leur jactance avec les vieux lapins du sol de l'Afrique, et ne faisaient pas faute,—les polissons !—d'emporter tous les grades à la pointe de l'épée ou de se réserver les honneurs de l'ordre du jour.

Sur un certain péché, l'idolâtrie des romanciers et des chansonniers du jour, mis à l'index chez les gens délicats, même pour son nom, Jean, malgré d'aussi sots rires que les jolis cœurs du bivouac, n'avait absolument qu'une maille à partir avec l'esprit de pénitence ; mais une maille assez grave ! puisqu'en fin de compte il en résultait presque un parti pris d'ingratitude envers une pauvre servante de son village, loyale fille au demeurant, à son égard du moins. Depuis cinq ans, elle refusait tous les partis, s'attendait au mariage avec Jean et croyait à sa parole, même qu'elle répondait avec verve (disait-on) aux prétendants qui se gaussaient de sa crédulité, sûre que Jean ne pouvait être qu'un brave, qu'il reviendrait quelque matin décharger sa conscience et couper les oreilles aux ricaneurs.

Jean, que ce souvenir émut, et qui, dans le détail, s'enthousiasma, promit de par la barbe de Lucifer qu'il ferait une fin loyale et correcte après la prise de Sébastopol, s'il n'y laissait pas sa carcasse et si les renseignements ultérieurs sur le chapitre continuaient à lui paraître de bon teint.

L'intempérance vint à son tour. C'était le péché mignon de notre homme. Il buvait sec et souvent pour se conformer à l'esprit de la chanson. Une fois la chose faite et parfaite, il aurait, de bon cœur, disait-il, donné 6 francs pour rattraper les 3 sous de raison qu'il venait de perdre. Tout ce qu'il pouvait comprendre d'astronomie en ce cas,

c'est que la terre ne tourne pas au tour du soleil, mais qu'elle pirouette autour de l'homme. Si les murailles de la cave du capitaine Guibert avaient eu des oreilles, elles en auraient conté de belles. Par forme de saillie, il prétendait que les bons comptes font les mauvais amis. Un régiment d'ivrognes se serait noyé de désespoir dans le trou creusé par sa soif, s'il n'eut pris la précaution de remplacer, à l'insu du capitaine, le vin par de l'eau.

Quant à la colère, elle était le pain quotidien de Jean, le fleuron de son point d'honneur et sa gloire, sa manière d'établir l'ordre autour de lui, dans son intérêt.

Jean avait distribué plusieurs centaines de coups de sabre,—rien qu'en duel, comme de juste,—pas autrement, tantôt à l'occasion d'un regard de travers ou d'un sobriquet inintelligible et mal sonnante, tantôt à l'occasion des honneurs du pas lorsqu'on le lui disputait ; et Jean, très-collet-monté sur l'article du respect que l'homme se doit quand il a l'honneur d'être frrrrrrçais et du 6^e cuirassier, ne paraissait pas de tempérament à se priver d'une estafilade, si quelque blanc-bec faisait tant seulement la mine d'emboîter trop militairement le pas sur sa route.

A la vérité, le seul pressentiment de l'arrivée de son maître au plus fort d'un de ces rapides coups de sang dont il déclarait de la meilleure foi du monde ne pouvoir dompter l'explosion, l'aurait fait rentrer dans un trou de souris, et demander des millions d'excuses, même à son offenseur.

Il y avait donc bien de la ressource, et, pour ne pas mentir, Jean en convint.

Au total, la confession de Jean marchait comme sur des roulettes ; et, pour un homme qui n'en faisait pas son métier, ce retour à des sentiments de repentir, après une paralysie morale de plus de vingt ans, semblait ne pas devoir laisser énormément à désirer, quand l'aumônier Bertrand, comme un vrai satellite de l'inquisition qu'il était, se permit d'attaquer en héros les retranchement de la paresse.

Cette fois, Jean, cessait d'être un agneau, devint un lion.

De la paresse, ah bien !... Il défait, en y mettant le répertoire entier de ses jurons, que,—à cela près de l'école de régiment dont il occupait à la vérité, la dernière place,—on en trouvât la moindre apparence dans sa manière d'être grand comme seulement l'ombre de son petit doigt, l'ombre d'une ombre enfin, vu la chaîne dont se composait la trame de sa vie, car enfin depuis l'ouverture des tranchées du siège, c'est-à-dire depuis onze grands mois, à partir de l'heure de la diane jusqu'à celle du du couvre-feu, tout le jour et souvent toute la nuit, réclamé pour le service du capitaine et pour celui de ses chevaux, s'évertuant à brosser ceux-ci comme à brosser celui-là, sans distinction, à fourbir

les armes de son maître, qui reluisaient comme de l'argent ; à faire une cuisine dont Monsieur le curé même (ici présent) se léchait les doigts ; à tout le tremblement de l'univers enfin, pour tout dire ; jamais (orgueil à part), jamais existence n'avait été si laborieusement remplie que la sienne. La Crimée le métamorphosait ; il n'avait guère que le temps d'être un homme de bien, ce dont, fréquemment il enrageait au fond de son âme.

Et c'était vrai.

La brusque surprise d'une trentaine de coups de feu, tirés comme à bout portant par autant de cosaques, ényaya ce dithyrambe, qui, sans l'algarade, ne serait pas sans doute à la veille de finir, tant l'éloquence de Jean coulait de source.

Rappelé en ce mauvais monde, par cette canaille, Jean et l'aumônier qui s'épaulèrent, firent face au péril, à charge de déchirer, chacun d'eux pour sa part, huit ou dix cartouches, et dispersèrent une assez forte embuscade.

Dans cette escarmouche qui chauffa dur, ils auraient pu faire aisément quinze ou vingt cosaques prisonniers ; mais,—ainsi que le remarquait notre pénitent,—les deux héros avaient pour l'heure d'autres chiens à tondre.

III.

Lorsqu'ils furent sortis du traquenard qui les avait surpris au retour du gué de la Tschernaïa, Jean, dont les apologies et la giberne se trouvaient à court de rhétorique, se crut également quitte de l'accusation et du péché de paresse.

De vous à moi, l'aumônier lui devait bien la chose.

Mais la théologie a ses obstinations, ce que savent et dont se plaignent les milliers d'esprits forts, qui, de même que des petits fils de serpents sont tant de fois et tour à tour apparus, puis disparus, dans les ténèbres historiques. Dix-huit cents ans de controverse avec des régiments obstinés plus ou moins éphémères ont démontré surabondamment l'invincible obstination de l'Église. Elle n'a jamais capitulé. Un docteur qui capitule avec son client mérite que la Faculté l'interdise. La question de la paresse, mise d'abord en échec par les saillies oratoires de Jean, et par la nécessité (qui ne badinait pas) d'argumenter raide avec les pulks des cosaques, se reproduisit de plus belle et sous une face inattendue par notre héros.

La paresse,—d'après l'aumônier Bertrand,—c'était d'abord d'aller se mettre en sueur au jeu de Liam le dimanche matin ; et puis d'aller ensuite, sur les deux heures de l'après-midi, faire, trois heures durant, le métier de fifre ou de comparse au théâtre en plein air dû camp, soit à l'orchestre, soit sur la scène, avec ses bons amis les zouaves qui

jouaient le vaudeville ou le mélodrame, s'habillaient en demoiselles qu'on enlevait sur des bosses de chameaux, modulaient l'ariette ou chantaient la gavotte après avoir sifflé la goutte, où faisaient la recette à deux sous les premières places au profit des pauvres ;—le tout au lieu de suivre chrétiennement le capitaine Guibert à la messe, ce qui (vu la circonstance atténuante du siège) aurait dispensé Jean d'aller à vêpres. —“ Nous avons, —disait l'abbé,—quelques franes devoirs à remplir envers Dieu. Se souvenir de ses devoirs envers Dieu remet aussi bon nombre d'autres obligations en mémoire ; et qui néglige le ciel néglige d'autant la terre. Bref, ce que l'on retranche à l'Église profite rarement au prochain, et, de manière ou d'autre, nous faisons du mal autour de nous avec le temps que nous dérobons à Dieu. Si Jean laissait le ciel en souffrance, que d'autres devoirs d'ici-bas, de famille peut-être,—ne devait-il pas laisser en affront ?... Un chrétien, qui n'a pas encore apostasié pour se faire Turc, ne reste pas vingt ans privé du confessionnal et ses Pâques, sans trouver sa conscience criblée de lacunes mortelles.”

Jean était plein de bonne foi, comme on l'a déjà vu. L'argument le toucha.

Manifestement coupable par ses oublis invetés envers Dieu, sa conscience, remuée au sujet du prochain, lui parla tout à coup de son vieux bonhomme d'oncle maternel, seul et dernier débris de la famille, auquel, depuis un trop long temps, il ne se souciait plus de faire écrire des lettres au retour anniversaire de sa fête, quoique Jean eût des arrières pensées d'héritier direct en réfléchissant qu'il palperait un joli magot le jour où le vieux bonhomme descendrait la garde.

Jean eut deux ou trois larmes au souvenir de son oncle, toujours si bon envers lui, malgré des tours impardonnables, et qui disait à son gueux de neveu, en le bourrant de galettes et de gros sous :—“ Jean ! tu ne seras qu'un bandit, si tu continues ; tu me feras mourir de chagrin, et tu finiras par l'échafaud.”

Le nettoyage moral de Jean bien et dûment terminé, l'aumônier Bertrand lui fit une de ces allocutions, qui, lors même qu'elles sortiraient de la bouche d'un prêtre médiocre, sont toujours, ainsi que nul pénitent vrai ne l'ignore, un chef-d'œuvre de gravité, de lumière et de tendresse.

Le pénitent qui passe par ce moment superbe de consultation gratuite où nos misères d'âme sont pesées dans la balance divine, en regard d'un conseil de père, de docteur et d'ami, se doit d'en garder le mémorial dans ses archives, afin d'en récapituler les leçons pour son bien. L'inventaire de l'âme est là. Jésus-christ s'y montre à travers la parole du prêtre. Il applique de nouveau le baume de la béatitude aux infirmités de l'esprit humain. On comprend la transfiguration du

corps et son ascension dans le ciel, lorsque l'on aime à se regarder dans ce miroir de la vie, si spécialement fait à notre usage. Des résolutions fécondes naissent en foule. ainsi qu'autant de grâces ; l'esprit s'épure ; l'âme se sent, et elle se rend plus légère. Tout à l'heure on va se relever absous, content et métamorphosé. Après l'assertion si notoire de l'Eglise, qui proclame que le Verbe de Dieu ne s'est fait chair que pour être le Rédempteur de tous, l'allocution du confesseur est, pour notre liberté même, en vertu de la noblesse qu'elle inspire, l'apostille et le gage de notre prédestination. Lorsqu'on l'a plus de vingt fois entendue, il faut être quelque chose comme fou, pour, de propos délibéré, s'effacer soi-même encore du grand livre de la vie éternelle. Il semble une visite de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la Jérusalem de notre conscience.

Jean frissonnait de tous ses membres pendant l'allocution du confesseur dont il ne put jamais me reproduire que l'ombre. Sa mémoire, en cette occasion, s'embarrassait dans une série d'attendrissements. Un esprit mystique en aurait pu seul tirer quelque chose. Le cœur a son langage dont la traduction nécessiterait le génie ou l'âme d'une sainte Thérèse. Jean comprenait alors et reportait fort au delà de ce monde les mots sublimes et naïfs de Père et de Fils, qui s'échangent sérieusement entre deux hommes, étrangers tout à l'heure encore l'un à l'autre, mais portés tous les deux par l'élan de la foi sur le terrain pacificateur et brûlant de la vérité. On se dit là, sans jactance et sans voile, des sincérités qui ne se diraient nulle part et que nul autre ne nous jetterait impunément à la figure. La tendresse y grandit de tout ce qui, partout ailleurs, provoquerait la répulsion ; c'est la consolation de l'âme et son apaisement qui descend à l'état d'institution fixe sur la terre : quelque chose enfin qui n'est déjà plus de ce temps, comme on le dit sans savoir si bien dire. Jean se sentait heureux comme un saint et doux comme un agneau. Pour la seconde fois de ce jour, il pleura comme une femme.

—Et vous allez me donner l'absolution, mon père ?

—Oui, mon enfant, je vais te la donner ; et de tout mon cœur, je t'en réponds. Mais attend au moins que je te donne ta pénitence.

—Et vous me donnerez aussi l'absolution à cheval, mon père ?

—A la guerre comme à la guerre, mon fils. Est-ce possible autrement, je t'en fais juge ? La crois-tu donc moins efficace pour cela ?

—Je m'en rapporte à vous, mon père. Et qu'est-ce que je dirai pour ma pénitence ?

—Un *Ave Maria*, mon garçon.

—Comment ? comment ?... Est-ce que vous voulez rire ?

—Pas le moins du monde. Mais peut-être que tu ne sais pas cette prière ?

Jean, avec le plus formidable éclat de rire, fit un bond sur son cheval qui caracola du soubresaut et faillit se délivrer de son maître ou l'emporter à travers le champ mais le fier cavalier, que l'on ne désarçonnait pas de la sorte, dompta l'animal par une manchette en le pressant avec vigueur entre ses genoux.

L'œil de l'aumônier suivait Jean et le questionnait encore.

—Six cent quarante-cinq mille de Sébastopol !—s'écria le soldat du capitaine Guibert ;—est ce que vous descendriez de la lune par hasard, Monsieur le curé ?...Quoi, selon vous, je ne saurais pas mon *Ave Maria* ? Me prenez-vous pour un protestant ou pour un sauvage ?... Nom d'un sabre de sabrement ! je ne sais guère autre chose. Ah, si cela doit être pris pour une pénitence, on s'en acquittera de bonne grâce ; je vous en signe ici mon billet !... Soir et matin, que je sois gris ou de toute autre couleur qu'il vous plaira, je ne me lève depuis vingt ans que pour le dire et ne me coucherais pas sans l'avoir dit. Sous la triste et mauvaise charge du sac à la malice que je traîne et dans lequel il y a toujours de la place pour en mettre, je n'oserais, (sac à papier !) m'adresser régulièrement à Dieu le Père. Ça chauffe raide, j'imagine, quand ce particulier là nous regarde en face : Mais je m'y rattrape et m'y prends en vrai jésuite, voyez-vous, en me raccrochant à la robe de la Vierge Marie. Elle est la Mère de nos mères et la petite Providence des braves de l'armée. Tonnerre de la consigne ! on va le dire votre *Ave Maria*, soyez tranquille ! Plus un pour vous, mon père ! et deux autres pour notre excellent capitaine.

—J'allais te demander ce que tu m'offres, mon garçon. Sois persuadé, Jean, que la sainte Vierge, puisque tu ne l'a pas oubliée, t'a porté bonheur et te le portera par la suite encore. Alerte, maintenant ! Je vais te donner l'absolution. Découvre ta tête, mon fils, et tiens-toi tranquille. Fais un acte de contrition tandis que je prononcerai sur toi les paroles sacrées.

De commun accord les deux cavaliers s'arrêtèrent.

La face parcheminée du soldat se teignit d'une nuance d'embarras enfantin. Il regardait le prêtre qu'il voulait et n'osait interrompre. Sa main se levait pour frapper sa poitrine ; mais le geste offrait un caractère d'indécision et de mollesse. L'aumônier s'en aperçut.

—Explique-toi, Jean. Est-ce que l'acte de contrition t'embarrasse ?

—Pas précisément, si vous voulez. Mais je ne sais trop comment cela se tourne, du moins pour le tourner convenablement ! et je ne voudrais pas manquer mon coup.

—Tourne la chose comme tu voudras, morbleu !—reprit l'aumônier que la circonstance électrisait,— ou je me trompe fort, ou tu-t'en tireras comme pour le *Confiteor* et le signe de la croix. Arrache du fond de ta conscience quelque rude et généreuse franchise contre toi-même, qui

soit l'expression du sentiment que tes fautes t'inspirent. A la guerre comme à la guerre ! et n'y vas pas de main morte.

Jean, reconforté, dirigea ses yeux vers le ciel et souleva son poing, puis le ramena résolument sur l'enclume de sa poitrine, dont on entendit trois fois le creux retentir, tandis qu'il articulait avec un accent de conviction superbe :

— Je ne suis qu'une canaille !... une atroce canaille !... la plus grande canaille de l'univers !...

Jean se flattait. Nous avons rencontré mieux que cela.

La chose faite, en même temps que l'absolution descendait du ciel dans son âme, ses traits se détendirent. Il offrit la main à l'aumônier ; et l'aumônier, lui souriant comme au début, tendit franchement la sienne que Jean porta contre ses lèvres et baisa.

La physionomie de notre cuirassier se trouvait changée du tout au tout. Il se sentait une ou deux montagnes de moins sur le cœur. Il respirait dans une atmosphère de sérénité dont il n'avait pas eu l'idée depuis son enfance.

Les escarmouches et la confession avaient pris au plus une demi-heure. Déjà, par un crochet qui devait raccourcir la route, les deux cavaliers venaient de franchir plusieurs lignes françaises, en échangeant pour la forme des mots d'ordre et des signes de reconnaissance. Leur but se rapprochait d'eux. On apercevait, à l'extrémité d'une avenue de pavillons en toile grise, flotter la banderolle tricolore qui décorait la tente du capitaine ; et, naines au vent, les chevaux, affriandés par l'espoir de leur avoine, filaient avec leur plus alerte galop du côté de l'écurie ; lorsque Jean, qui, semblable à bon nombre d'autres, se piquait volontiers d'humeur philanthropique, lorsque l'à propos ne le concernait pas, s'avisait de la remarque déjà faite et mise en réserve au sujet de l'attirail militaire que portait le belligérant aumônier.

Le terrain du camp se rétrécissait en allant se perdre dans les avenues de la cité militaire ; l'abbé distançait le soldat d'une longueur de cheval et galopait en contrebandier, la carabine à l'épaule, en bandoulière.

Quand un pénitent r'habille sa conscience à neuf, il y met volontiers de l'étoffe.

Afin de communiquer son mot à l'aumônier, Jean le rattrapa.

— Monsieur le curé ! — lui dit-il avec une familiarité pleine d'entrain, — savez-vous bien que vous n'êtes pas manchot ?... Vous avez dû servir tout autre chose que la messe dans votre jeune temps !... Fichtre ! vous allez sur nos brisées mieux que pas un vétéran de la bande. Un zouave vous en céderait pour la prestesse ; un tourlourou pour le chic ! Vous ajustez un russe mieux qu'une alouette ; un tartare comme une

grive ; un cosaque à la façon d'un lièvre. L'armée vous donnera sa voix s'il vous prend fantaisie de commander jamais un régiment de chasseurs de Vincennes. A mon endroit, je trouverais la chose toute simple, voyez-vous. On me commande et j'obéis. J'aurais à descendre cinquante russes, qu'il n'en serait ni plus ni moins que de lâcher la bouffée d'une pipe ; et, par là-dessus, je me rendrais en ligne droite à la Table-Sainte sans songer même, pour si peu de chose, à faire une révérence devant la grille du confessionnal ; mais d'un confesseur ou d'un homme de votre robe, pareil équipage n'est pas commun, aujourd'hui surtout. On pourrait me citer (j'ai ce mémorial dans le cerveau) les jours d'autrefois ; la légion de saint Maurice et de ses camarades ; l'Espagne encore, et la Hongrie ; puis le diable et son train. C'est égal ! Entre nous deux, révérence parlant, croyez-vous que de votre part cet attirail et ces allures de troupier soient... là... ce qu'on appelle absolument... canoniques ?

Il tenait à ce que l'on fût canonique, Jean.

Un scrupule de cette nature devait revenir sur le tapis, ne fut-ce,—Auteurs ou Lecteurs !—que pour mon éducation et la vôtre. En France, au XIX^e siècle, il court des idées toutes faites là-dessus ; idées que, dans un besoin, certaines interprétations évangéliques autorisent, même de la part des ennemis de l'Évangile. J'ai vu des gens de 93 faire la petite bouche...

L'aumônier Bertrand s'arrêta net, et, d'une voix sévère, dit au soldat :

—Jean, j'ai trois excellentes raisons contre ce que tu veux dire ; puis, une meilleure. Fais-moi le plaisir de te les graver dans la cervelle.

Jean ouvrit la bouche d'un empan, pour écouter.

—La première de toutes ces raisons,—lui dit l'aumônier,—c'est que cela ne te regarde pas.

Jean se trouva collé. Son geste fut celui d'un obstiné mécontent, pris à son propre piège et qui n'a ce qu'il mérite,

—La seconde,—reprit le prêtre,—c'est que je me sentais dans le cas de légitime défense.

Cette réponse de l'abbé n'était que la question même de Jean. Jean sentit sa pétition de principe et ne fit d'une bouchée de cet argument.

—La troisième, enfin, mon ami (note la bien !), c'est que si par le fait, il se trouve des cartouches dans ma giberne, il ne se trouve pas l'ombre d'une balle dans mes cartouches.

Jean ne put retenir un haut-le-corps en arrière il eut un frisson rétrospectif. Les yeux errèrent de droite à gauche, avec épouvante, comme s'il essayait d'échapper au péril évanoui.

—Pas de balles ! Mille milliards de bombes !... Fichtre !—s'écria-t-il tout suffoqué,—nous l'avons alors échappé belle !...

Le cuirassier philanthrope aurait tout aussi bien fait de se mordre la langue. Son effroi refusait ses arguments. Cette manière de plaisanter avec le feu de l'ennemi n'était pas dans les allures canoniques de sa bravoure.

—Je suis de ton avis !—répliqua l'abbé—Mais considère, Jean, que pour ta part, tu ne tirais pas un seul coup sans démonter ton homme. La poudre est innocente ; c'est la balle qui mord. Je ne faisais, moi, que la grimace de montrer les dents ; ce qui suffisait, avec ton appoint. Or, vois-tu, mon brave ! dans vingt-quatre ou trente-six heures, nos troupes entrèrent à Sébastopol ; j'en parierais mon bréviaire contre ta carabine. Eh bien, lorsque le général en chef proclamera le suspension d'armes préparatoire, tu seras fort aise de trinquer au rétablissement définitif de la paix avec nos ennemis restés debout et devenus tes bons amis. Prendre l'avance sur ton adresse par une démonstration qui dispersait tes ennemis présents et te réservait des amis à venir, était-ce, même à ton point de vue, Jean, un calcul si maladroît ?

Jean n'était pas rebelle à la logique. Il se frappa le front et s'écria gaiement :

—Ils ont répliqué à tout, ces gueux de jésuites.

Trois pas plus loin, l'aumônier se jeta à bas de cheval et se précipita dans la tente du capitaine Guibert.

Ici le tableau changea de tout au tout.

C'était une pleine confusion. L'aspect de cet intérieur tenait du délire. On aurait cru voir autant de fous.

Le chirurgien-major et ses deux aides accueillirent les nouveaux venus avec des cris de joie, que ni Jean, ni l'aumônier ne comprirent d'abord, quoiqu'on leur jurât que le salut du brave Guibert donnât les plus hautes espérances, ce dont ni l'aumônier ni Jean, tombés du ciel en terre, ne pouvaient douter sous le rapport du ciel, mais dont ils doutaient infiniment du côté de la terre.

Mais la journée devait tourner à merveille de toutes façons.

Il s'agissait une fois de plus, dans l'aventure du capitaine, d'une de ces blessures originaires ou paradoxales (c'est le terme) qui font plus de bruit que de besogne, et dont l'histoire est assez fréquente dans les conflits du champ de bataille. La poitrine avait été frappée, c'est vrai ; mais rien que dans le gras des chairs, pour ainsi dire. Déviée de sa ligne (on ne savait ni pourquoi, ni comment) la balle n'avait fait qu'effleurer, en la brûlant, la plèvre qui demeurait intacte. Le plomb, qui, dans sa direction première, ne pouvait que devenir mortel, avait, en déviant soudain, labouré le tranchant de la cinquième côte et filé le long d'un demi-cercle, presque en rebondissant à la saillie de l'apophyse épineuse, puis prolongé sa course en tangente au-dessous même de la peau, jusque par derrière, du côté de l'épaule, en traçant un invisible

circuit pour s'arrêter en fin de compte dans le tissu musculaire, à deux lignes de la colonne vertébrale. Elle n'obstruait en conséquence aucun orifice dangereux ; et tout le monde avait eu plus de peur que le blessé n'avait eu de mal, quoique d'ailleurs il souffrit cruellement. Or, il arriva qu'en essayant de suspendre le malade par les reins, les aides qui tenaient les extrémités d'une alève (c'est le nom d'une serviette qu'on rejoye en quatre) dans le but faire bomber sa poitrine et d'exposer ainsi plus à vif le siège de la plaie sous les yeux du major, les aides avaient fait pousser au capitaine un cri de douleur. Ce cri venait de dénoncer l'endroit où s'était réfugié la balle. On la sentit en effet qui gonflait la chair sous le doigt. Un coup de rasoir, à fleur de peau, venait de l'extirper.

Mais qui donc avait fait ainsi dévier la balle !...

Jean, attendri, remerciait et baisait l'image de la Sainte Vierge, pendant l'explication du major. Il trouva, dans l'expression même de sa reconnaissance, le fin mot de l'aventure et fit une exclamation d'insensé.

La médaille avait fait le chef-d'œuvre.....

Le léger métal avait tout à la fois ployé sous le choc et suffisamment résisté.

J'ai tâché de rendre assez claire mon explication chirurgicale, mais, après tout, je n'ai pas l'honneur d'être de la parité.

Je ne voudrais pas jurer que cet événement fût un miracle ; je n'en sais rien ! C'était au moins (et tout le monde en conviendra) une fort heureuse coïncidence...

Vingt-quatre heures plus tard, nos aigles triomphants entraient dans les fortifications de Sébastopol.

Trois jours après, le capitaine était sur pied.

Et le lendemain, Guibert et son soldat communiaient à la même nappe d'autel, de la main de l'aumônier Bertrand, dans une chapelle dédiée derechef au culte catholique.

C'est de la bouche de Jean qu'il faudrait entendre le narré zouave et gaulois de sa confession à cheval. Je le souhaite au lecteur. Jean,— marié depuis qu'il a quitté le service,—tient à bail une des fermes du capitaine, du pays de Beauce. Jean exerce aujourd'hui la profession de cultivateur. Il ne songe plus qu'à réparer durant le reste de ses jours les griefs qu'il se reproche envers ce noble état, que l'on préconise en le fuyant, ce que font surtout les poètes ; témoin Virgile à la cour d'Auguste ; témoin Delille à l'Institut. Jean étudie ce qu'il nomme *la loi de restitution*, ou si vous l'aimez mieux, l'analyse des ingrédients qui composent les plante et le sol, à l'effet de rétablir l'équilibre, de culture :

par suite, il fertilisera la Beauce et les Landes. Jean le fera comme il le dit,—pour peu qu'il en vienne à bout. Plus de sol ingrat ! Une terre quelconque rapportera trois mille pour cent, en moyenne ; magnifique affaire... qui mangera des millions. Jean affirme que cette fertilisation est du dernier facile, et le démontre... intelligiblement. La médaille miraculeuse ne quittera Jean qu'à la mort, ainsi que la médaille de Crimée, toutes deux passeront à ses enfants,—s'il en a. Jean n'éprouve pas le plus léger scrupule à répéter sa confession à cheval, point par point, péché par péché, du moment qu'on lui fait le plaisir et l'honneur d'accepter un verre de vin. Il boit toujours, Jean ; mais il boit avec mesure, avec deux mesures plutôt qu'une, et rien que du vin de sa cave. A tout péché, miséricorde ! Jean ne mouille jamais son vin. L'ancien curé de Jean, celui-là qui lui tirait les oreilles lors du soulèvement des burettes, et dont il est redevenu le pénitent, le conjure quelquefois de supprimer certains détails assez superflus selon lui, et qui se rapportent à d'anciens péchés dont madame Jean sait tout aussi bien l'histoire que son très-cher époux. Jean respecte le curé et ne l'interrompt
st sa règle. Il a désormais la douceur d'un ange et chacun le cite comme un modèle ; mais lorsque Jean se croit libre de reprendre la parole, il va son train. Jean n'est pas un conteur comme un autre ; il tient à la vérité de ses récits.

—Eh que m'importe,—dit-il,—qu'on sache mes fautes, pourvu que je m'en trouve corrigé ! Au jour du jugement dernier nous en passerons tous par là, tonnerre de Sébastopol !...

RAYMOND BRUCKER.

PASCALÉ

XXXVII.

Quelqu'un ne dormait guère non plus dans le vieux manoir. Pascale de Trémazan veillait dans son oratoire, prosternée devant la grande Vierge blanche. Quand l'aube parut, en voyant son doux rayonnement à travers les vitraux, Pascale se releva et, d'un pas ferme, se rendit dans sa chambre où elle s'assit devant son bureau, et sans hésitation écrivit plusieurs lettres très courtes qu'elle chargea Mélaïne, sa vieille nourrice toute dévouée, de faire parvenir à leur adresse. L'une d'elle était adressée à M^{me} Valrède, à Maison-Belle.

M. Anthime était ce matin-là d'une gaieté inaccoutumée ; pas une fois il ne se mit en colère, et ne cessa de jouer cent niches à sa femme pendant le déjeuner, lui cachant son pain, lui offrant des mets dont elle ne pouvait manger, lui refusant ce qu'elle demandait. Il n'adressa même aucune dureté à Schamyl, en le voyant soudain surgir de dessous la table et poser sur le bord son long museau, comme pour dire :

—Me voilà. Mon vrai maître est revenu, je repars.

A ce moment, on apporta le pli de Pascale, dont M. Anthime reconnut le large cachet et la grande écriture ferme et déliée.

M^{me} Valrède l'ouvrit d'une main un peu tremblante et resta tout interdite en la lisant. Elle la lut une seconde fois à haute voix.

“ Madame Valrède est instamment priée de vouloir bien se rendre au manoir de Trémazan, accompagnée de son mari et de son fils. aujourd'hui même, aussitôt qu'il sera possible. Madame Valrède voudra bien se rendre à cette prière très instante. Il s'agit de circonstances de la plus grande gravité.

“ Pascale de TRÉMAZAN.”

Serge et sa mère se regardaient inquiets, stupéfait, hésitants.

—Qu'est-ce que ça veut dire ? hein ! cria M. Anthime en retrouvant sa grosse voix. Eh bien, tant mieux. Oui, nous irons ; c'est même un hasard de première qualité. Moi aussi, j'ai une communication à leur faire, et qui va les aplatisir, le seigneur de Trémazan et sa grande noire. Je leur montrerai de quel bois est construit un Valrède... Hron ! Il sonna bruyamment.

—Qu'on attelle la calèche ! Les deux nouveaux anglo-percherons ! Des bêtes superbes, tu vas voir, dit-il à Xénie.

—Mais, mon ami, croyez-vous que nous devons aller ainsi... étant brouillés avec cette famille, et dans une situation si délicate...

—Si tu n'y vas pas, j'y vais, moi ; et d'ailleurs je t'enlève. Toi, tu viens, dit-il à son fils. Je le veux.

—Certes, répondit Serge en prenant une résolution subite ; certes, je le veux aussi. Richard et Gwendoline auraient-ils déjà obtenu un revirement ?

—On ne peut guère le supposer en si peu de temps, avec des gens si entichés de leur préjugés, reprit M^{me} Valrède. Nous verrons bien.

Au grand étonnement de sa femme, M. Anthime, qui était monté dans sa chambre, reparut dans une tenue de ville des plus correctes, grande redingote boutonnée, décorations, gants gris perle, et, chose plus inouïe de sa part, il fredonnait faux un grand air d'opéra.

On monta en voiture et les chevaux partirent au trot en steppant élégamment. Xénie ne pouvait se défendre d'une certaine appréhension ; Serge était fort soucieux. De Pascale, que pouvait-il venir ? Rien que de funeste. L'idée de revoir Floriette, ainsi, brusquement, sans savoir quel accueil lui serait fait, l'irritait, le mettait hors de lui, sans qu'il voulût laisser voir le trouble de ses pensées. Seul, M. Anthime, épanoui, l'air conquérant, chantait aussi faux que possible :

D'Altorf les chemins sont ouverts !... la la la hiii...

Puis il passait sans transition à un air très différent :

La victoire est à nous ! la victoi-oi-oi-re !

et frappait de petits coups sec sur la poche de sa redingote.

—Mon Dieu, pensa Xénie, pourvu que mon bon Anthime n'ait pas eu l'idée de mettre dans sa poche quelque énorme liasse de billets de banque... afin " d'arranger les choses " à sa manière habituelle ! Inutile de l'interroger, j'en vois à sa figure qu'il ne dira rien.

Enfin, la voiture s'arrêta court devant le vieux perron. Tout en aidant sa mère à descendre, Serge levait les yeux vers cette fenêtre où, pour la première fois, il avait aperçu le radieux visage de Floriette penchée dans l'encadrement de verdure et de fleurs. Mais la fenêtre était hermétiquement close ; la maison tout entière paraissait froide et silencieuse ; la vieille et sombre tour semblait regarder les arrivants d'un air menaçant. C'est ainsi qu'on prête souvent aux choses inanimés des sentiments en rapport avec les propres dispositions de son âme ; tandis que d'autre fois, c'est la nature et le monde extérieur qui influent sur nos sentiments et nos pensées.

Le domestique, silencieux et compassé, fit entrer les arrivants dans le grand salon-bibliothèque où se trouvaient miss^e Mountmoreux, sa

tante et Richard. Dans un coin, M^e Ardoiseau en personne, mandé impérativement par Pascale, s'efforçait de communiquer à sa ronde petite personne la tenue la plus gourmée, afin d'être à la hauteur des circonstances, dont il ne savait, du reste, par un traître mot. Mais un notaire qui se respecte doit toujours être prêt à envisager les événements les plus inattendus avec le flegme qui distingue sa profession d'officier ministériel honoré de la confiance des familles.

Richard voulut se lever de sa chaise longue pour aller au-devant de M^{me} Valrède, mais, avec sa grâce délicate, elle courut vers lui pour l'en empêcher. En quelques mots généreux, il lui exprima sa vive reconnaissance pour Serge.

Les saluts et les politesses échangés, le jeune Valrède se hasarda à demander au jeune officier s'il savait dans quel but Mlle de Trémazan avait provoqué cette réunion.

—Mais, mon cher, je l'ignore absolument. Ma sœur Pascale n'est pas précisément communicative ; elle nous a fait prier d'être ici, à cette heure de la journée ; il faut qu'elle ait quelque grave raison d'agir de la sorte.

A ce moment la porte s'ouvrit à deux battants, M^{me} de Rochemais entra, la figure toujours aimable et gracieuse, mais l'air un peu étonné comme une personne qui ne sait pas du tout où on la conduit : tout en saluant la famille Valrède, elle tourmentait sa boucle blanche. Derrière elle venait Floriette, les yeux baissés, inquiète, tremblante et s'efforçant de dominer son émotion. Serge salua profondément ces dames, tout en restant à distance, près de Richard.

Pendant que M. Anthime saluait, parlait, gesticulait et masquait ainsi l'embarras des deux jeunes gens, Serge ne put s'empêcher de jeter un coup d'œil à la dérobée sur Floriette ; il s'était pourtant bien promis de rester vis-à-vis d'elle dans une réserve glaciale. Combien il la trouva changée, pâlie, mais plus charmante encore !

—Viens ici, sœurlette, cria Richard,—et la tirant par la main—voilà mon ami Serge qui m'a empêché de laisser mes pauvres os au pays des Incas, et tu ne lui dis pas seulement merci, ingrate petite sœur...

Il la poussa du côté de Serge, pendant que Gwendoline et sa tante absorbait l'attention des autres personnes.

Serge, immobile, rencontra le regard de la jeune fille, regard où il lut tant de choses, tant de regrets, tant de gratitude, de bonheur de le revoir avec une pensée profondément triste tout au fond, comme s'il lui fût fait une défense mystérieuse d'avouer tout cela... Tout mon cœur est à vous, disait ce regard, je n'ai jamais pu cesser de vous aimer, mais une chose terrible nous sépare, qui ne se peut dire, et qui ne peut cesser jamais... jamais...

—Or ça, s'écria M. Anthime, qui est-ce qui peut me dire ce que nous faisons là ? Où donc est M. de Trémazan ? J'ai à lui dire quelque chose de corsé...

Une seconde fois, la porte du fond s'ouvrit pour donner passage au baron conduisant par la main Pascale, toujours vêtue de noir, M. de Trémazan s'avança vers ses hôtes, mais Pascale, après avoir salué d'un air de reine, resta éloignée, près du mur, à cette place même où elle avait reçu le jeune Valrède, quelques mois auparavant. Le baron était vieilli et changé ; le chagrin avait accentué l'âge ; une impression pénible et s'empara de tout le monde quand il parla d'une voix toujours lente et solennelle, mais dont le timbre, autrefois altier, semblait sourd et brisé.

—Ma fille Pascale a désiré que nous fussions tous rassemblés, famille et amis,—il appuya sur ce mot en regardant Serge,—mais elle ne m'a point fait connaître dans quel but. Je vous remercie, madame, d'avoir bien voulu accéder à son désir, ainsi que ces messieurs, et je veux témoigner de suite à votre fils ma profonde reconnaissance et mon admiration pour tout ce qu'il a fait pour Richard.

Ces derniers mots s'adressaient aux Valrède, qui s'inclinèrent en silence. M. Anthime se taisait avec effort, devenant rouge d'impatience.

Pascale, debout, appuyée au mur, enveloppée de ses voiles noirs, semblait une figure de marbre détachée d'un bas-relief du moyen âge. Seuls, ses yeux, brillant d'un feu étrange, montraient que la vie animait ce visage si pâle. Elle parla d'une voix ferme, dont la douceur contrastait avec le ton d'ordinaire un peu dur de ses paroles.

—Mon père, et vous tous que j'ai désiré voir réunis près de moi, écoutez-moi, je vous en supplie, sans m'interrompre, quoi que je puisse dire.

Elle fit une pause, et reprit d'une voix un peu tremblante :

—J'ai commise une action mauvaise...

—Vous, ma fille ! c'est impossible !

—Je vous prie en grâce, mon père, de ne point m'interrompre. Ne m'ôtez point la force dont j'ai besoin pour...

Sa voix faiblit, mais elle reprit avec énergie :

—Je suis coupable. Après de longs combats avec l'esprit du mal, Dieu a permis que mon cœur fût touché de sa grâce. J'ai fait le mal je veux le réparer. J'ai, dans mon égoïsme aveugle, brisé le bonheur de ma sœur... Elle était aimée d'un homme digne d'elle et qui ne pouvait que la rendre heureuse. Elle l'aimait aussi... Le lendemain de notre ruine, il est venu généreusement à moi, me prier d'intercéder auprès de mon père pour l'obtenir, lui, jeune, bon, riche et généreux de cœur et d'âme... Cet homme, je l'aimais aussi, moi, la disgraciée...

Tous les regards se tournèrent vers Serge, qui devenait plus blanc que Pascale même.

...Mon cœur, dévoré d'une basse jalousie, ne put supporter la pensée d'être l'auteur, puis le témoin du bonheur de ma sœur... Sans consulter ni elle ni mon père... ni mon père !... je répondis au nom même de mon père que cette alliance était impossible et, donnant cours à la violence de ma passion jalouse, haineuse, je fis cette lettre blessante pour la dignité et les sentiments de cet homme, de cette famille... afin de les éloigner à tout jamais... Est-ce vrai, monsieur Serge Valrède ?

Serge s'inclina silencieusement. Le baron restait atterré. La figure de M. Anthime semblait prête d'éclater comme une torpille ; Richard et les deux Anglaises paraissaient pétrifiés, tandis que Floriette, les yeux pleins de larmes, regardait sa sœur en se serrant contre M^{me} de Rochemais, qui semblait vouloir arracher la fameuse boucle blanche.

Pascale reprit, avec une sorte de gravité religieuse :

—Voilà où m'avaient entraînée de misérables sentiments humains. Ils n'existent plus. Je les ai tués dans mon cœur. Dieu seul y règne et avec lui une paix souveraine. Cet homme que j'avais blessé, éloigné, n'a pas craint d'exposer sa vie pour sauver celle de mon frère. C'est un noble cœur et un grand caractère ; on me rendra cette justice que j'avais bien placé mes affections. A présent que devant tous j'ai confessé mon erreur et mes fautes, je veux qu'elles soient réparées, j'entends que ma sœur soit la femme de Serge Valrède et que cette union se fasse le même jour que celle de Richard avec la noble jeune fille qui n'a pas craint d'affronter tant de périls pour sauver celui qu'elle aimait. Dieu n'a pas voulu que de telles grâces me fussent accordées... Que sa volonté soit faite... Je veux que pas une pensée pénible ne s'attache à mon souvenir... Oui, à mon souvenir, car dès ce jour j'entre en religion... Les dames du Carmel m'attendent, et c'est dans un pays lointain que je ferai mon noviciat... Vous tous qui m'avez aimée ou plainte, vous tous que j'ai peiné, offensés, fait souffrir, adieu et pardon...

—O ma fille ! ma Pascale ! disait le pauvre père en se cachant le visage dans les mains.

Il la connaissait trop bien pour ne pas comprendre que sa résolution était irrévocable.

Frappé de respect, chacun se taisait. Floriette seule s'élança vers sa sœur, qui tenait la porte.

—Ma sœur... ma sœur bien aimée, merci ! Elle ajouta très bas : Pardonne-moi mon bonheur...

—Adieu ! dit Pascale d'une voix très douce, puis elle disparut.

Peu après, une voiture l'emportait vers son mystérieux asile.

—Ah ! ah ! disait M. Anthime, en serrant serrant ses gros poings, quelle crâne fille tout de même !

Le baron, affaissé dans son fauteuil, se leva soudain. Avec son grand air d'autrefois, il prit Floriette par la main et s'avança vers M^{me} Valrède :

—Madame, ma fille Pascale, est une vraie Trémazan. Quelque douleur que me cause sa résolution, j'approuve hautement sa conduite. J'ignorais ces faits ; je ne suis donc pas coupable envers vous ni envers votre fils. Voici ma fille, la voulez-vous pour vôtre ? Ce me sera un honneur que votre acceptation, car je ne connais pas de cœur plus noble que celui de votre fils.

M^{me} Valrède ouvrit ses bras, et Floriette s'y élança.

Pendant que Serge l'y venait prendre, M. Anthime brandit devant le baron une grande enveloppe cachetée aux armes de la Maison de France.

—Rien ne manquera à la conclusion de l'affaire, monsieur de Trémazan, car voilà le consentement du roi...

—Du roi ! dit le baron stupéfait ; et il prit la lettre avec une profonde déférence.

—Oui, moi, Anthime Valrède, votre serviteur, je suis allé tout exprès trouver Mgr le comte de Chambord, je lui ai exposé nos petites difficultés ; il m'a reçu on ne peut mieux, et a dicté cette lettre pour vous à son secrétaire : " Les unions entre les familles enrichies par le travail et la science et les familles de ma noblesse ne peuvent que gagner des serviteurs à ma cause, qui est celle de la France." Voilà ce qu'il y a dedans, avec une foule de choses très bien. Quand je vous le dis, que c'est un homme charmant !

PIERRE GAEL.

(Fin.)